

ANNEXES CONTRAT DE VILLE 2015-2020



ANNEXE 1 – COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE CONFLUENCES

1. Compétences actuelles

Les compétences de la Communauté de Communes sont les suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

a. Aménagement de l'espace :

- Elaboration et gestion d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) par l'adhésion à un syndicat mixte, établissement public porteur du SCOT.

Pour cela, la Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte des 3 Provinces qui regroupe 3 EPCI (26 communes). Ce syndicat a, aujourd'hui, une seule compétence, celle du SCOT dont l'étude a été initiée en 2005 sans aboutir.

Une réflexion doit être menée sur la pertinence de ce périmètre pour le SCOT, dans la mesure où un PETR est en cours de construction à une échelle plus large.

Syndicat Mixte des 3 Provinces – Cartographie :



- Une réflexion sur la prise de compétence Plan Local d'urbanisme est initiée.

b. Action de développement économique :

- Aéroport de Gandalou (études, investissement et fonctionnement de l'aéroport).
- Promotion touristique (réalisation et publication d'un guide touristique et d'un plan double face sur le territoire communautaire, participation à des salons du tourisme).
- Création, réalisation et commercialisation des zones communautaires d'activités de BORDE ROUGE, BARRES et FLEURY.
- Implantation d'entreprises.
- Soutien à l'économie sociale.

COMPETENCES OPTIONNELLES

a. Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte et traitement des ordures ménagères.
- Collecte et traitement des déchets verts des Communes de Castelsarrasin et Moissac.
- Collecte et élimination ou valorisation des encombrants et déchets 3D.
- Gestion en fonctionnement et investissement des 2 déchetteries intercommunales.

Pour les Communes de Montesquieu et Durfort-Lacapelette, la Communauté de Communes adhère à 2 syndicats pour la collecte et le traitement des ordures ménagères :

- *Le SMEEOM de la Moyenne Garonne pour la Commune de Montesquieu ; les habitants de Montesquieu utilisent la déchetterie d'Auvillar.*
- *Le SEEOM DU SUD QUERCY pour Durfort-Lacapelette ; les habitants de cette Commune se rendent aux déchetteries de Lafrançaise et Lauzerte.*

La Communauté de Communes adhère au SIRTOMAD, syndicat, pour le traitement des ordures ménagères et la communication pour les 4 Communes (Castelsarrasin, Moissac, Boudou et Lizac).

La présente étude devra être l'occasion d'homogénéiser la gestion de cette compétence et la fiscalité inhérente.

La gestion et l'exploitation des 2 déchetteries intercommunales ouvertes aux Communes de Castelsarrasin, Moissac, Boudou et Lizac sont assurées par l'Association EMMAÜS 82 par convention.

b. Assainissement :

- Assainissement non collectif par le contrôle des dispositifs privés d'assainissement autonome neufs ou existants, l'élaboration d'un schéma d'assainissement et la fixation des taxes ou redevances.

La Communauté de Communes assure aujourd'hui le contrôle des dispositifs privés d'assainissement autonome neufs ou existants (1ETP) pour les Communes de Moissac et Castelsarrasin.

Les Communes de Boudou, Montesquieu, Durfort-Lacapelette et Lizac ont un contrat avec un prestataire privé pour cela.

c. Mise en valeur des milieux aquatiques et gestion des ripisylves

d. Politique de la ville :

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville.

e. Création, aménagement et entretien de la voirie :

- Création, aménagement et gestion d'aires de covoiturage sécurisées d'intérêt communautaire ou participation au financement de tel équipement.

COMPETENCES FACULTATIVES

a. Fourrière intercommunale :

- Investissement et fonctionnement

Pour remplir cette mission, la Communauté de Communes met à disposition gratuitement des locaux à une association qui gère (via un mandat) le chenil intercommunal.

b. Equipements éducatifs, culturels, sportifs ou de loisirs :

- Ces équipements seront d'intérêt communautaire à la condition qu'ils soient implantés sur le parc de Fleury.

c. Formation Post-Bac (BTS) et antenne universitaire

d. Restauration collective :

- Investissement et fonctionnement de la cuisine centrale.
- Fabrication des repas en liaison froide, destinés aux écoles, centre de loisirs et adultes du foyer-restaurant.
- Livraison des repas dans les points de distribution.
- Matériels de remise en température des repas dans des points de distribution.

Un prestataire assure ce service (marché public) et dispose d'un personnel propre ; la Communauté de Communes met à sa disposition du personnel communautaire.

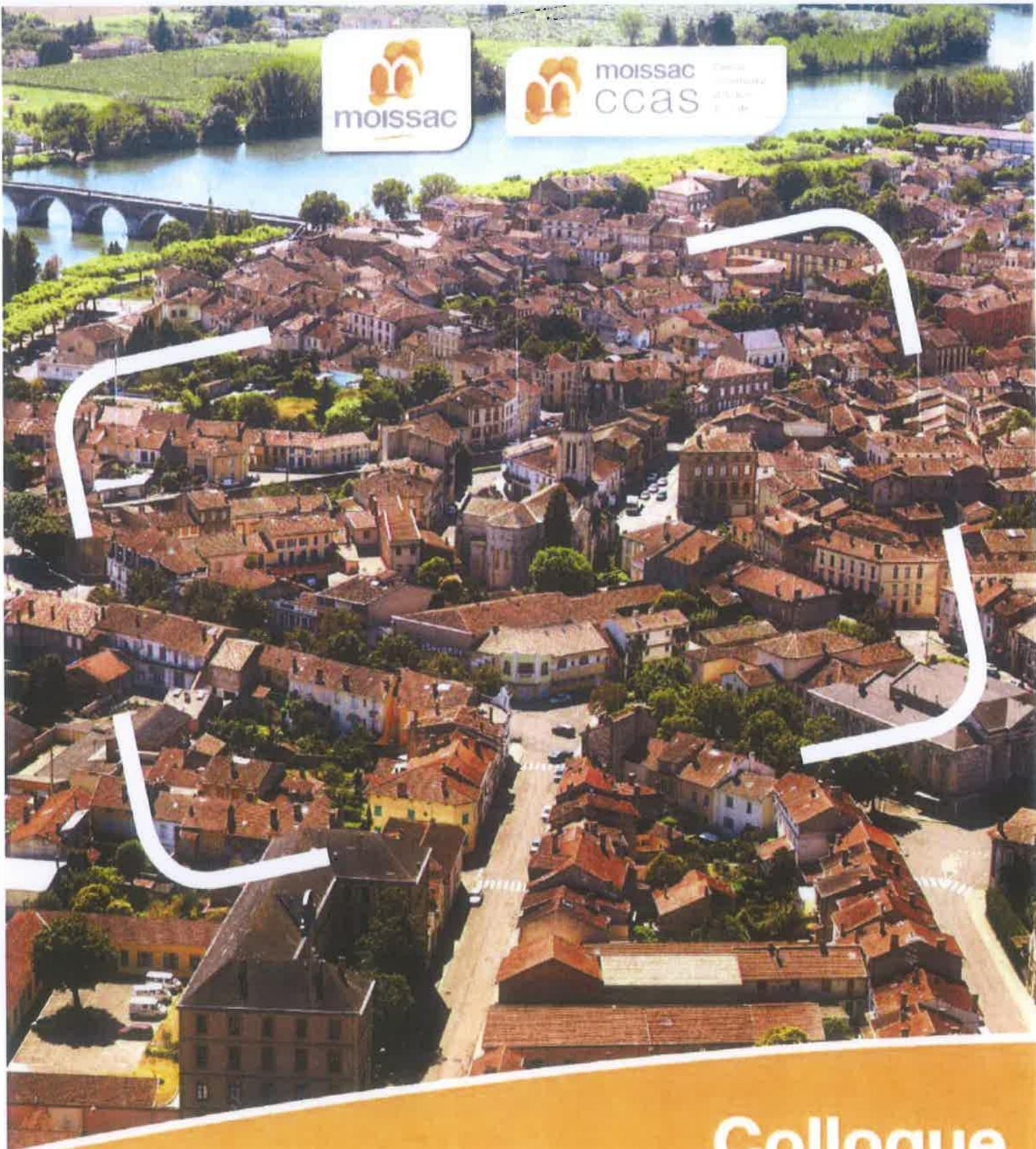
e. Subventions aux associations d'intérêt communautaire

f. Aménagement numérique – Réseaux et services locaux de télécommunications électroniques définis à l'article L.1425-1 du CGCT

La Communauté de Communes a opté pour une fiscalité additionnelle mais souhaite initier une réflexion sur la mise en place d'une fiscalité professionnelle unique ou de zone.

ANNEXE 2 – ACTES DU COLLOQUE du 20 novembre 2012

« Le contexte social à Moissac : enjeux, atouts, faiblesses. »



Colloque

Le contexte social à Moissac enjeux, atouts, faiblesses

Mardi 20 novembre 2012

SOMMAIRE

I- Présentation générale du territoire.....	7
A- Caractéristique de la population Moissagaise.....	7
B- Rencontre des acteurs ce qu'ils disent du territoire	8
II- Approche de la santé	9
A- Synthèse du diagnostic – Indicateurs clés	9
B- Rencontre des acteurs : ce qu'ils disent du territoire	10
C- Synthèse de travaux de l'atelier santé	11
D- Compétence santé et action sociale.....	13
1. Les institutions nationales.....	13
2. Les Institutions décentralisées	14
a) L'Agence Régionale de Santé.....	14
b) Le Conseil régional.....	14
c) Le Conseil général.....	14
d) Les communautés ou communautés de communes.....	14
3. L'Assurance Maladie.....	15
4. Les agences et instituts.....	15
III- Approche de l'emploi, du chômage, de l'insertion et de la formation	17
A- L'emploi à Moissac.....	17
B- Le chômage à Moissac	18
C- L'insertion à Moissac.....	18
D- Rencontre des acteurs : Ce qu'ils disent du territoire en matière d'emploi, d'insertion	19
E- Synthèse des travaux de l'atelier emploi formation insertion	20
F- Politiques d'insertion sociale et professionnelle et de formation.....	21
IV- Approche du logement	22
A- Synthèse du diagnostic – Indicateurs clés	22
B- Rencontre des acteurs : ce qu'ils disent du territoire en matière de logement.....	24
C- Synthèse des travaux de l'atelier logement.....	25
D- Actions à mener	26
E- Compétences et organisation territoriale politique logement social.....	27

Ouverture de la journée

Marie Castro, Adjointe au maire et vice-présidente du CCAS de Moissac.

Discours :

Depuis 1995, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ont pour obligation de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) annuelle. Il s'agit d'observer les besoins de la population pour imaginer les solutions afin d'y répondre.

Le département de Tarn-et-Garonne, et Moissac en l'occurrence, subit la crise économique qui a un impact direct sur la situation sociale locale.

La mise en place d'une action collective d'août 2011 à juin 2012 auprès des associations du secteur social, en partenariat avec le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) de Tarn-et-Garonne, a permis de réaliser un état des lieux des *actions menées sur le territoire et de recueillir leur perception des problématiques locales*. En parallèle, un travail partenarial a été réalisé par le CCAS de Moissac et le DLA de Tarn-et-Garonne pour recueillir les indicateurs ainsi que leurs représentations du territoire.

Une première étape a constitué une opportunité de mobilisation d'un grand nombre d'acteur intervenant sur le territoire. Un document synthétique vous a été remis et vous sera présenté tout à l'heure,

La deuxième étape se déroule aujourd'hui. Afin d'accompagner cette démarche d'enrichissement du diagnostic, interviennent comme grands témoins afin de nous apporter leur éclairage en tant qu'experts :

- Dr Xavier Emmanuelli, président du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, fondateur du SAMU social,
- Dr Suzanne Tartière, directrice du développement médico psycho social du SAMU de Paris, ancienne directrice du SAMU social
- Pierre Gauthier, président de l'UNAFORIS (Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale), ancien directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation.

Interviendront ensuite afin de vous présenter le DLA et la synthèse du diagnostic :

- L'équipe du DLA : Nadine Sinopoli et Jeanne Stéphan
- La directrice du CCAS, Christine Defin-Baudet

Un diagnostic se doit d'évoluer en permanence. C'est pour cette raison que se déroule ensuite 3 ateliers sur lesquels vous vous êtes inscrits. Trois thématiques ont été retenues : « Chômage, emploi, insertion et formation », « Logement » et « Santé et accès aux soins ». Ces thématiques feront l'objet de travaux en ateliers sur lesquels les différents acteurs se sont inscrits.

Un rapporteur de chaque atelier vous présentera la synthèse des travaux de son groupe ; un échange pourra alors s'installer. Des actes de cette journée seront rédigés. Les grands témoins assureront la conclusion de cette journée.

Nous vous remercions de votre participation et vous souhaitons une journée enrichissante et conviviale.

Marie Castro
Vice Présidente du CCAS de Moissac

Introduction du maire et Président du CCAS de Moissac

Jean-Paul Nunzi

Cette rencontre d'acteurs du 20 novembre 2012 a pour objectif de créer un espace d'échanges, de valider et d'enrichir le diagnostic qui vous sera présenté, de définir une politique sociale municipale concertée et d'amener une émergence de propositions d'actions concrètes. Des grands témoins ont été invités pour enrichir les débats et je les remercie vivement de leur présence.

Moissac est une commune de 12 290 habitants à fort patrimoine historique préservé. Au niveau géographique, la situation de la ville est à la fois centrale avec un réseau routier développé, proche des grandes villes de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine.

Le secteur fruitier reste développé avec notamment la présence de gros négociants. Le raisin chasselas doré d'une production annuelle de plus de 18 000 tonnes, demeure la plus grosse production française de raisin de table. Ce fruit bénéficie de l'appellation d'origine contrôlée. La production fruitière subit, depuis maintenant près d'une décennie, une baisse importante due tant à des aléas climatiques (grêles et gelées, 2007-2008), qu'à une réduction des parcelles cultivées et, par voie de conséquences, une baisse du tonnage qui a un impact sur l'activité salariée.

Côté industriel, le territoire a été éprouvé depuis septembre 2008 notamment par la crise du secteur automobile.

La commune a investi plusieurs millions d'euros avec l'intercommunalité Castelsarrasin-Moissac dans une nouvelle route reliant la zone du Luc, à Moissac, jusqu'à l'entrée de l'autoroute à Castelsarrasin. Un pont baptisé Quercy-Gascogne a été construit pour traverser le Tarn et permettre le désenclavement de la cité qui n'était alors accessible que par le passage sur le pont Napoléon.

Le véritable enjeu pour Moissac est son développement touristique. Passage incontournable du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, des milliers de pèlerins font une halte dans l'ancien cloître bénédictin. Des pèlerins auxquels s'ajoutent de plus en plus de touristes attirés par les joyaux de l'architecture médiévale moissagaise. À ce titre, la commune bénéficie des labels « Grands Sites de Midi-Pyrénées » (seuls 18 sites en bénéficient pour la qualité de leur patrimoine culturel et leur capacité d'accueil touristique) et « Ville d'Art et d'Histoire ». Ces labels ont été décernés respectivement par le Conseil régional et le Ministère de la Culture.

Moissac possède aussi un fort dynamisme associatif et une richesse du tissu social. Et c'est une ville touristique avec une activité importante concentrée sur la période estivale (activité agricole et touristique).

Cependant, au niveau fiscal, la spécificité de la production fruitière ne permet pas de bénéficier du reversement de la taxe professionnelle, ce secteur étant en grande majorité porté par des coopératives.

Et malgré ses atouts, la ville de Moissac subit elle aussi les effets de la crise économique, qui a un impact sur la situation sociale de ses habitants. Moissac est une ville pauvre. Son potentiel financier par habitant est de 644 € alors que le potentiel financier de la strate de 10 000 à 19 000 habitants est de 958 €. En 2011, 60 % des foyers sont non imposables. Cette situation induit des changements sociologiques importants auxquels la ville doit s'adapter, notamment en organisant une réponse aux problématiques des habitants les plus défavorisés.

Mais les aides sociales locales constituent un ensemble complexe et hétérogène, tant par les acteurs qui les attribuent que par l'objet et les modalités d'attribution. Cette multiplicité des dispositifs démontre l'intérêt des institutions de répondre aux besoins des plus précaires.

Mais en contrepartie, la multiplicité des dispositifs et des acteurs entretient un manque de visibilité, voire un sentiment d'inégalité pour les usagers et les citoyens.

Cette journée devra permettre de rendre lisible les enchevêtrements de compétences en terme de politiques sociales : échelon communal, échelon départemental, échelon régional, échelon national, échelon européen... et de mettre en lumière la politique sociale de la commune de Moissac.

Dans un contexte de tension de la dépense sociale, la coordination entre acteurs et la mutualisation des moyens apparaissent comme des voies nécessaires pour tendre vers plus d'efficience : ce colloque permettra de clarifier les responsabilités des uns et des autres pour pouvoir mener un plan d'action local.

Enfin, dans un esprit d'ouverture, suite à la capitalisation des travaux et la validation des pistes d'actions par les élus, la mairie de Moissac et le CCAS organiseront une réunion publique pour les citoyens moissagais (le 31 janvier 2013).

Je remercie nos grands témoins d'avoir accepté l'invitation à cette journée, et à vous tous de votre participation.

Jean-Paul Nunzi
Maire de Moissac
Président du CCAS

Ce document constitue une synthèse des travaux en ateliers et en plénière du colloque organisé le 20 novembre 2012 « le contexte social à Moissac : enjeux, atouts, faiblesses »

Il enrichit le diagnostic « analyse des besoins sociaux » réalisé par le CCAS de Moissac de juin 2011 à juin 2012

Ce document n'a pas vocation à être exhaustif sur la prise de parole des acteurs : il s'agit d'une synthèse.

Un travail de recherche documentaire sur les compétences territoriales est annexé à la synthèse de chaque thématique...

Quelles institutions pour quelles compétences ?

Christine Defin-Baudet
Directrice du CCAS de Moissac

Colloque du 20 novembre 2012

Invités : acteurs du territoire

- Professionnels, bénévoles d'associations, institutionnels, élus...

« Intervenants » du colloque

- Jean-Paul Nunzi, maire et président du CCAS de Moissac
- Marie Castro, vice présidente du CCAS de Moissac
- Xavier Emmanuelli, président du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, fondateur du SAMU social,
- Suzanne Tartièrre, directrice du développement médico psycho social du SAMU de Paris, ancienne directrice du SAMU social
- Pierre Gauthier, président de l'UNAFORIS (Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale), ancien directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation
- Nadine Sinopoli, Association A2P (association d'accompagnement de projets), chargée de mission pour le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) de Tarn-et-Garonne, Montauban
- Jeanne Stéphan, consultante cabinet IPSO FACTO Toulouse (qui intervient pour le DLA)
- Gérard Vallès, élu de Moissac, journaliste à France 3, directeur de France 3 Sud Ouest
- Christine DEFIN, directrice du CCAS de Moissac

Autres acteurs sollicités pour les travaux en plénière

- Régis Cornut, directeur ARS 82 (Agence Régionale de Santé)
- Yannick Aupetit, directeur DDCSPP 82 (Délégation Départementale de la Cohésion Sociale et des Services à la Population)
- Yvon Albert, directeur CAF 82 (Caisse d'Allocations Familiales)
- Marie-Anne ARAKELIAN, élue au Conseil régional Midi PYrénées
- Driss Khaiza, Conseil général, responsable du pôle social de Moissac
- Isabel Da Moura, directrice DIRECCTE 82 (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

Animateurs d'ateliers

- Gérard Vallès (atelier emploi/formation/insertion)
- Pierre Gauthier (atelier santé)
- Eva Katz, consultante d'Urbanis, chargée de l'OPAH de Moissac (atelier logement)

Rapporteurs

- Mathilde Cholet, chargée de mission à la DIRECCTE Montauban (atelier emploi/formation/insertion)
- Maud Bigot, éducatrice spécialisée à l'association Epice 82, Montauban (atelier santé)
- Mélanie Gautreau, directrice du service urbanisme, mairie de Moissac (atelier logement)

Secrétaires de séance

- Emmanuelle Humbert, chargée de ressources humaines CCAS de Moissac (atelier emploi)
- Marion Colombié, coordinatrice du service d'aide à domicile CCAS Moissac (atelier santé)
- Christine Defin, directrice du CCAS de Moissac (atelier logement)

Méthodologie de recueil de parole des participants en ateliers :

A partir de la restitution réalisée en plénière et l'affiche synthèse :

- Y-a-t-il des étonnements, des surprises sur ce qui ressort du diagnostic ?
- Y a-t-il des carences ? Manque t-il des choses ?
- Quels sont les enjeux par rapport aux thématiques ? Quelles sont les opportunités ? (pour compléter la synthèse)
- Faire émerger des propositions d'actions et priorisation

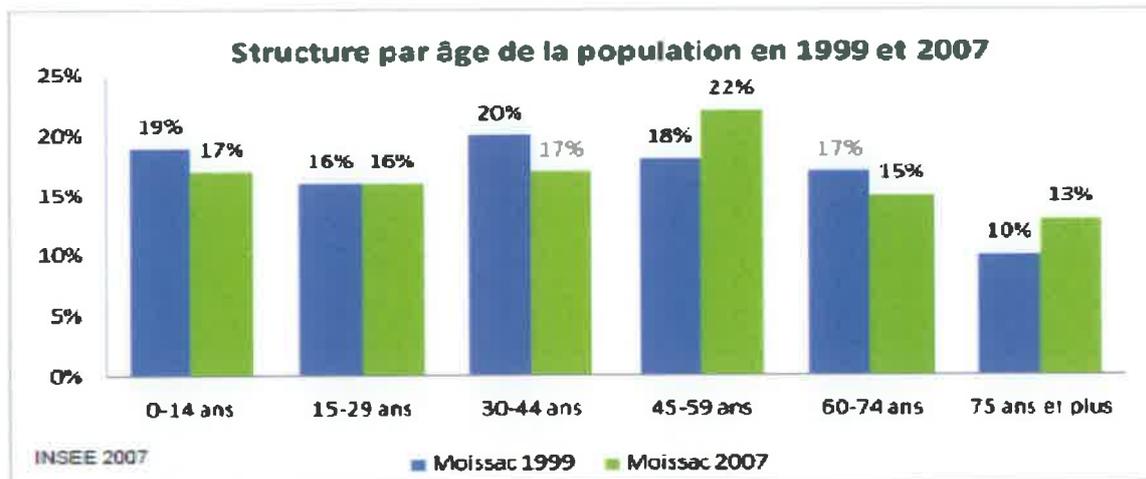
I - Présentation générale du territoire

A - Les caractéristiques de la population moissagaise Synthèse du diagnostic- Indicateurs clés

Moissac, commune de 12 290 habitants.

Une population moissagaise vieillissante...

Moissac comptabilise près de 30 % de personnes de plus de 60 ans. Les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 13 % de la population moissagaise.



Composition des familles avec enfants : une forte part de familles monoparentales : 10 % des ménages moissagais.¹

Revenus des ménages INSEE 2011 : Une population moissagaise à faible revenu nécessitant un accompagnement spécifique...

	Ménages non imposables	Ménages sous le seuil de pauvreté
Moissac	60%	27,91%
Tarn et Garonne	59.1%	16,41%
France	51.9%	13%

460 ménages sont allocataires du RSA en 2011 (stabilité 2010/2011). Le Centre Historique » et « Centre Est » de la ville de Moissac concentrent à eux seuls près de 55 % des demandeurs d'emploi et 55 % des ménages non imposables. Ils regroupent également près des 2/3 des ménages percevant des revenus de transfert, avec une plus forte proportion dans le secteur « centre historique ». Les populations les plus concernées par la pauvreté monétaire restent les familles monoparentales (33 %), les familles nombreuses (21 %), les 18-24 ans (22,5 %), les enfants (18 %) et les femmes de plus de 75 ans (12,4 %).

¹ En comparaison, le département compte 8,2 % de ménages monoparentaux, la région Midi-Pyrénées en compte 8 %, le territoire français en compte 8,8 %

Présentation générale du territoire

B - Rencontre des acteurs : ce qu'ils disent du territoire...

<p><u>Atouts</u></p> <p>Un partenariat actif sur le territoire basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- une connaissance réciproque,- un travail important avec les prescripteurs, notamment les assistantes sociales de secteur,- une orientation ou réorientation des publics vers les partenaires compétents. <p>Des réunions régulières autour de la coordination des aides,</p> <p>Des bénévoles impliqués</p>	<p><u>Faiblesses</u></p> <p>Un territoire qui souffre de représentations négatives : territoire défavorisé, pauvreté, tissu économique faible, communautarisme, ...</p> <p>Des situations financières difficiles : Travailleurs et retraités pauvres en augmentation, bénéficiaires du RSA, ...</p> <p>De plus en plus de personnes rencontrant des problèmes psychiques</p> <p>Des replis communautaires observés,</p> <p>Une augmentation de la précarité qui induit un isolement « administratif ».</p>
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La construction de la maison de la solidarité et de l'emploi permettra une réponse organisée et coordonnée sur un même lieu (première pierre en septembre 2012)- L'intégration de la clause d'insertion dans les marchés publics de la Ville- Une étude réalisée par le CCAS : analyse prospective des besoins des familles en terme de modes de garde des jeunes enfants sur les 5 prochaines années- ...	
<p><u>Enjeux</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'attractivité du territoire : développement économique, services à la population, offre de logements, ...- Accompagner le vieillissement de la population- ...	

II - Approche de la santé

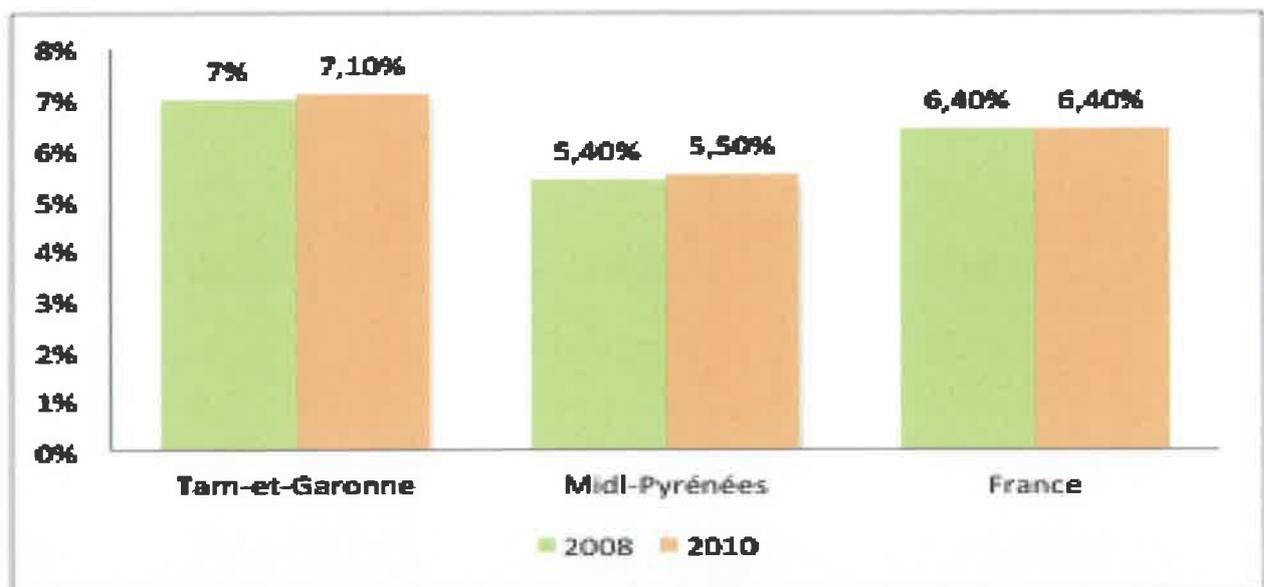
A - Synthèse du diagnostic- Indicateurs clés

Moissac, une ville bien pourvue dans les différentes fonctions médicales et paramédicales et en équipements d'action sociale ...

Cependant...

Disposer d'un emploi continue à constituer un rempart contre la pauvreté (taux de pauvreté monétaire trois fois plus élevé chez les chômeurs), sans toutefois constituer une garantie, puisque 6,4 % de la population en emploi est pauvre.

Pourcentage de bénéficiaires CMU-C foyers par rapport à la population au 31 décembre²



Le nombre de bénéficiaire de la CMU-C en Tarn et Garonne fin 2010 est supérieur de 1.6 % de celui de Midi Pyrénées. 1 338 personnes (ayant droits compris) sont bénéficiaires de la CMU-C à Moissac au 31/12/2011.

En 2011, 131 personnes bénéficiaient de l'Aide Médicale d'Etat sur Moissac

Précarité et santé mentale...

La notion de santé mentale regroupe des situations diverses, pas toujours stables, parmi lesquelles les spécialistes distinguent les troubles mentaux caractérisés d'une part, et la souffrance psychique d'autre part.

La population moissagaise en difficulté n'échappe pas à ce constat. Les différents acteurs de l'action sociale observent une augmentation sensible des publics présentant ces problématiques.

² Source : CPAM Tarn et Garonne

B - Rencontre des acteurs : ce qu'ils disent du territoire en matière de santé

<p><u>Atouts</u></p> <p>Une offre de santé diversifiée</p> <p>L'existence de services et d'accompagnement au domicile coordonnés (aides à domicile, SSIAD, HAD, ...) qui permet le maintien à domicile des personnes âgées</p> <p>De nombreuses actions menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission Interministérielle de Lutte contre la drogue et la Toxicomanie (MILDT) intervention dans les lycées de Moissac (par délégation d'une association) - Action alimentation Moissac solidarité : plan alimentation insertion, équilibre alimentaire a minima - Epicerie sociale - Prévention de la violence (un psy intervient au sein de la cité scolaire) - Action de prévention buccodentaire à l'école - Installation d'une antenne ANPA (CSAPA) à Moissac depuis avril 2012 - Mouvement du planning familial dans les locaux du CHIC, de l'espace jeunes et du CCAS - Actions logement : lutte contre l'indécence, - Des actions en lien avec l'accès aux droits financées par la CPAM - Prévention de la désinsertion professionnelle (CPAM) - ... <p>L'appui sur les ressources locales : le travail de réseau est une compétence propre du territoire</p> <p>Des réponses sur le territoire, notamment en terme d'accompagnement psychique</p>	<p><u>Faiblesses</u></p> <p>Des partenariats peu développés avec les libéraux (médecins, dentistes, ...)</p> <p>Des indicateurs de précarité élevés qui peuvent induire des risques accrus</p> <p>Un non recours à la CMU-C par certains publics notamment les personnes seules avec ou sans enfants</p> <p>Un recours à la Permanence d'Accès à la Santé et aux Soins lorsque la situation est très dégradée, notamment les « travailleurs pauvres »</p> <p>Des problématiques de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - celles liées aux addictions sont fortement repérées sur le territoire. Elles peuvent être identifiées lors de repérage de situations de victimes de violences. - celles liées aux problèmes psychologiques voire psychiatriques <p>Un fonctionnement en mode projet et en réseau : une obligation pour rentrer dans les cadres des appels à projets.</p> <p>... mais « éparpillées » en raison des compétences propres à chacun des acteurs.</p>
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réflexion de la CPAM sur le recentrage des projets d'accès aux droits par la mise en place d'un appel à projets - La coordination gérontologique de part son rôle de prévention et de prospective, - ... 	
<p><u>Enjeux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un vivier partenarial à faire reconnaître et valider - Avoir un plan de communication pour les usagers du territoire, bien ciblé et spécifique à chaque typologie de personnes : personnes âgées, jeunes, femmes... - Avoir une réflexion sur le non-recours à la CMU-C par certains publics en s'appuyant sur les réseaux locaux : les personnes ont-elles peur d'être stigmatisées ? Comment « capter » cette population et l'accompagner ? - Des actions d'accès aux soins en direction de publics particuliers (publics migrants, saisonniers, ...) à développer - Travailler sur les problématiques psychiques et analyser les situations rencontrées afin de définir un plan d'action partenarial 	

C - Synthèse des travaux de l'atelier santé

Atouts du territoire moissagais

- Une ville bien pourvue en services santé...
- Avec une coordination des partenaires « PA/PH » institutionnalisée et une coordination des aides dynamique associant de nombreux acteurs

... Mais

Les problématiques de santé repérées impliquent un grand nombre d'acteurs. La multiplicité d'acteurs ne facilite par l'interconnaissance et la lisibilité des nombreuses actions menées, y compris pour le public moissagais. Cette multiplicité d'acteurs risque l'« éparpillement » des réponses, qui pourraient pourtant s'articuler, se compléter...

Un manque de réponse est exprimé concernant les populations en situation de handicap psychique notamment au domicile : Absence d'un **ITEP** (institution médico-sociale placée dans le champ de compétence de l'Etat et financée par l'assurance maladie) sur le territoire.

Enfin, une insuffisance de moyens financiers pour l'accompagnement de certains publics et un chevauchement de compétences en matière d'action sociale complexifie l'action.

... Egalement

Le lieu d'habitation (mobilité nécessaire pour accéder à certains praticiens) et les difficultés financières ne doivent pas être un handicap à la prévention et aux soins.

La non maîtrise de la langue ou des savoirs de base éloigne des publics de l'accès aux droits ou aux soins

Actions à mener

Action de communication intégrant tous les acteurs du territoire et leur mission, y compris les acteurs libéraux. Mais avec quels outils (enrichissement du mémento social de la coordination des aides porté par le CCAS ?...)

Créer une coordination des acteurs « santé et accès aux soins », coordination qui pourrait être intégrée à la Maison de la solidarité, de l'emploi et de la formation

Cette coordination permettrait :

- De faciliter l'accès aux soins de publics fragiles
- De coordonner des actions de prévention, d'accompagnement des publics en addiction
- De rendre moins complexe l'accès à l'information et aux droits pour les usagers (exemple des dossiers CMUC...)
- De fluidifier les parcours par une interconnaissance inter partenariale
- De mettre en place un accompagnement pluridisciplinaire, sans rupture de suivi
- De partager les expériences et les pratiques en toute confiance
- De favoriser l'intégration sociale et la citoyenneté
- En définitive, d'éviter les ruptures de soins en favorisant l'accompagnement global, la prévention

Accompagnement des personnes/santé mentale

- Formation et accompagnement des professionnels « autour » des problématiques de santé mentale
- Mise en place de stages croisés entre les différentes structures et acteurs pour connaître et échanger les pratiques

Population vieillissante :

- S'appuyer sur la coordination g rontologique pour renforcer le lien entre les diff rents acteurs : lib raux, aides   domicile, h pital, SSIAD, HAD afin d'articuler les interventions et « fluidifier » les parcours de l'institution au domicile et du domicile   l'institution.

Acteurs   impliquer et acteurs d j   engag s : les usagers, les associations, le CCAS, le CMS, l'h pital de Moissac... dans le cadre de la d marche de d veloppement social locale (avec le soutien de la CAF, la MSA, la CARSAT, l'ARS...)

D - Compétences santé et action sociale

Les institutions du système français

L'organisation et la coordination des activités de santé, sociales et médico sociales en France sont assez complexes car il existe une multiplicité d'autorités administratives ayant compétence dans ce domaine (ministère, structures centrales, collectivités territoriales, organismes d'assurance maladie).

- Les institutions nationales
- Les institutions décentralisées
- L'Assurance Maladie
- Les agences et instituts

1 - Les institutions nationales :

De nombreuses structures nationales, aux compétences variées, interviennent sur les questions de santé. Parmi elles figurent notamment :

Le ministère de la Santé et ses services : Le ministère de la Santé publique n'a été créé qu'en 1930. Selon les époques, la santé a été prise en charge par un ministère autonome ou rattachée à un ministère plus vaste (Affaires sociales, Solidarité). www.sante.gouv.fr

La direction générale de la santé La direction générale de la santé (DGS) est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique relative à la prévention, à l'environnement sanitaire, à la maternité, à l'enfance et aux actions spécifiques de santé, à la gestion des risques sanitaires, ainsi qu'à l'organisation et à la formation des professions médicales et paramédicales. www.sante.gouv.fr

La direction générale de l'offre de soins La direction générale de l'offre de soins (DGOS) est chargée de la programmation de l'offre de soins et des investissements hospitaliers, de la gestion des statuts et de la formation des personnels hospitaliers, ainsi que de l'organisation des établissements hospitaliers www.sante.gouv.fr/

La direction générale de l'action sociale : La direction générale de l'action sociale (DGAS) pilote la mise en œuvre des politiques d'action sociale en direction des personnes ou des groupes en difficulté sociale, des enfants et des adultes handicapés, des personnes âgées ainsi que des familles, des enfants et des adolescents. Elle coordonne les interventions des ministères compétents en matière de minima sociaux, élabore et veille à l'application de la réglementation relative à l'aide sociale, au revenu de solidarité active (RSA), à la prestation de compensation du handicap (PCH), à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et à l'allocation de parent isolé (API). Par ailleurs, elle définit le contenu de la formation des professions sociales, ainsi que les conditions d'exercice et les règles déontologiques du travail social. Elle élabore également la législation relative à la création et au fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Enfin, elle veille au respect des droits des usagers et des salariés de ces établissements et services. www.sante.gouv.fr/

L'Inspection générale des affaires sociales : L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) assure une mission de contrôle et d'évaluation de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques dans les domaines de la santé, de la protection et de l'action sociale, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle exerce le contrôle de tous les services, établissements ou institutions qui interviennent dans ce champ. www.igas.gouv.fr/

La Haute autorité de santé : La Haute autorité de santé (HAS), créée en 2004, est chargée d'évaluer l'utilité médicale de l'ensemble des actes, prestations et produits de santé pris en charge par l'assurance maladie, de mettre en œuvre la certification des établissements de santé et de promouvoir les bonnes pratiques et le bon usage des soins auprès des professionnels de santé et du grand public. www.has-sante.fr

L'Anesm : Créée en 2007, l'Anesm (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) établit les référentiels de qualité pour les

professionnels et est chargée de l'évaluation des prestations offertes dans les établissements sociaux et médico-sociaux. www.anesm.sante.gouv.fr

2 – Les institutions décentralisées

a - L'Agence Régionale de Santé (ARS)

Les agences régionales de santé : Créées en 1996, sous forme de groupement d'intérêt public entre l'État et les organismes d'assurance maladie, les agences régionales de l'hospitalisation (ARH) avaient pour mission de définir et de mettre en œuvre la politique régionale d'offre de soins hospitaliers, d'analyser et de coordonner l'activité des établissements de santé publics et privés, d'en fixer les ressources et d'en contrôler le fonctionnement. Depuis le 1^{er} avril 2010, elles sont remplacées par des Agences régionales de santé (**ARS**), dont les compétences ont été élargies aux professionnels libéraux et aux maisons de retraite. Les ARS sont en charge de la déclinaison et de la mise en œuvre régionale de la politique nationale de santé, de la définition d'une politique régionale de santé, de l'organisation des soins, de la veille et de la sécurité sanitaire, ainsi que de la prévention dans leur région.

Les ARS intègrent en leur sein plusieurs structures, dont elles reprennent les missions : les ARH, les directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (Drass et Ddass), les Urcam, les groupements régionaux de santé publique (GRSP), les missions régionales de santé, ainsi que le pôle sanitaire des Caisses régionales d'Assurance maladie (Cram). www.ars.sante.fr

b - Le conseil régional :

La région possède peu de compétences en matière sociale. A noter, malgré tout, un transfert important de la loi du 13 août 2004 en leur faveur : la définition et la mise en œuvre de la politique de formation des travailleurs sociaux.

c – Le conseil général : des compétences très larges

Suite aux différentes lois de décentralisation, ainsi qu'à certains textes spécifiques de transferts (RMI, protection de l'enfance, tutelles.), les collectivités locales, au premier rang desquelles les départements, exercent des compétences très larges en matière sanitaire et sociale. Elles sont devenues les premiers maîtres d'œuvre des politiques publiques en matière d'action sociale et médico-sociale.

Certaines actions et prestations d'aide sociale continuent malgré tout de relever de la compétence de l'Etat : personnes réfugiées et apatrides ou sans domicile fixe ; frais d'aide médicale pour les personnes non bénéficiaires de la CMU ; frais d'hébergement, d'entretien et de formation professionnelle des personnes handicapées dans les établissements de rééducation professionnelle ; mesures d'aide sociale en matière de logement, d'hébergement et de réinsertion.

L'ensemble hétéroclite des compétences restées à l'Etat repose sur une logique selon laquelle, pour certains bénéficiaires, la solidarité doit s'exercer au niveau national.

Les conseils généraux de chaque département ont compétence pour :

- l'aide et l'action sociale en faveur des personnes âgées **APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie);
- l'aide et l'action sociale en faveur des adultes handicapés **MDPH**(Maison départementale des personnes handicapées, mise en œuvre de la **PCH**)
- l'aide sociale à l'enfance (**ASE**) la protection maternelle et infantile (**PMI**) ;
- la lutte contre l'exclusion (**RSA**, fonds d'aide aux jeunes...).

d – les communes ou communautés de communes

Un centre d'action sociale exerce, dans chaque commune ou chaque groupement de communes constitué en établissement public de coopération intercommunale, les attributions qui lui sont dévolues

par le CASF⁽³¹⁾. Etablissement public administratif communal ou intercommunal, le centre communal d'action sociale exerce les missions suivantes :

- il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ;
- il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non ;
- il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande ;
- il peut créer et gérer, sous la forme de services non personnalisés, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- il peut, le cas échéant, exercer les compétences que le département a confiées à la commune.

3 - L'Assurance Maladie

Les différents régimes d'assurance maladie obligatoire : Il existe trois principaux régimes d'assurance maladie obligatoire : le régime général, le régime agricole et le régime social des indépendants.

Le régime général : L'Assurance Maladie des travailleurs salariés (régime général) est l'assureur solidaire de quatre personnes sur cinq en France. Elle finance 75 % des dépenses de santé.

Le régime agricole : Il couvre les exploitants et les salariés agricoles. Il est géré par la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le régime social des indépendants (RSI) : Il couvre les artisans, commerçants, industriels et professions libérales. Depuis le 1^{er} janvier 2008, il est l'interlocuteur social unique pour toutes les cotisations et contributions sociales personnelles obligatoires et les prestations maladie-maternité et retraite des artisans, commerçants et industriels indépendants.

De nombreux autres régimes spéciaux : Le système comprend également de nombreux autres régimes dit « spéciaux » : le régime des marins et inscrits maritimes (ENIM), le régime des mines, de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF, de la Banque de France, de l'Assemblée nationale, du Sénat, le régime des clercs et employés de notaire, le régime des ministres du culte, etc.

L'Assurance Maladie (régime général) est un service public décentralisé. Au niveau national, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) est la « tête du réseau ». ameli.fr

4 - Les agences et instituts

La sécurité sanitaire :

L'Institut de veille sanitaire (InVS) est chargé de la surveillance de l'état de santé de la population, en s'appuyant sur un réseau national de santé publique. Il assure des missions de veille, d'épidémiologie, d'alerte et de conseil des pouvoirs publics en cas de menace ou de crise sanitaire. www.invs.sante.fr

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), a été créée par la loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé. Etablissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Santé, l'ANSM a repris les missions, les obligations et les compétences exercées par l'AFSSAPS. Sa compétence s'applique à tous les produits de santé destinés à l'homme : médicaments et matières premières, dispositifs médicaux, dispositifs de diagnostic in vitro, produits biologiques d'origine humaine (produits sanguins labiles, organes, tissus, cellules, produits de thérapie génique et de thérapie cellulaire), produits thérapeutiques annexes, produits cosmétiques.. <http://ansm.sante.fr>

Il existe également un certain nombre d'autres agences ou organismes impliqués dans la sécurité sanitaire :

- Agence de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) ;

¹ Code de l'Action Sociale et des Familles

- Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) ;
- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ;
- Comité national de la sécurité sanitaire ;
- Commission nationale de matériovigilance ;
- etc.

Tous ces organismes ont pour objet, dans leurs domaines de compétence respectifs, de prévenir et détecter les phénomènes ou les accidents pouvant influencer sur la santé des populations.

La prévention :

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est un établissement public administratif créé par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Il a succédé au Comité français d'éducation pour la santé (CFES). L'INPES est plus particulièrement chargé de mettre en oeuvre les politiques de prévention et d'éducation pour la santé, dans le cadre des orientations de la politique de santé publique fixées par le gouvernement et le Parlement.

La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique a élargi ses missions initiales à la participation à la gestion des situations urgentes ou exceptionnelles ayant des conséquences sanitaires collectives et à la formation à l'éducation pour la santé.. www.inpes.sante.fr

Le cancer : Institut National du Cancer (INCa) a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004, dans le cadre du Plan cancer, pour pérenniser une politique nationale coordonnée de lutte contre le cancer. Placé sous la tutelle des ministères chargés de la santé et de la recherche, il fédère l'ensemble des acteurs de la lutte contre le cancer en France. Son ambition est de contribuer à diminuer la mortalité par cancer en France et d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'un cancer. www.e-cancer.fr

L'éthique et les dons :

Le Comité consultatif national d'éthique a un rôle de réflexion sur toutes les approches éthiques des prises en charge de la santé en général et des activités de recherche en biologie et en médecine, en particulier. www.ccne-ethique.fr

L'Agence de la biomédecine est chargée de contrôler les activités de prélèvement, greffe, procréation assistée, embryologie et génétique humaine. www.agence-biomedecine.fr

L'Établissement français du sang a pour responsabilité l'organisation de la collecte de sang et de la transfusion sanguine, ainsi que le contrôle des thérapeutiques utilisant le sang et ses dérivés. www.donduasang.net

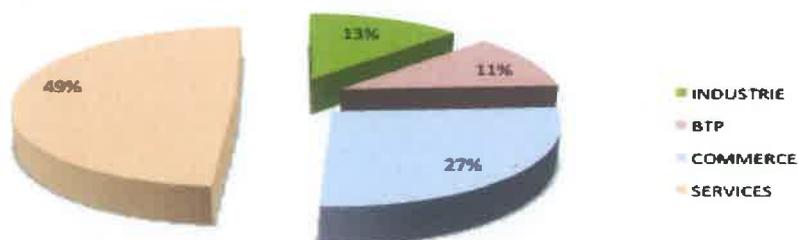
III - Approche de l'emploi, du chômage, de l'insertion et de la formation

Synthèse du diagnostic- Indicateurs clés

A - L'emploi à Moissac...

C'est 5 481 emplois salariés ou non salariés en 2011 dont 858 travailleurs occasionnels agricoles. L'activité des services représente près de 49 % des entreprises moissagaises

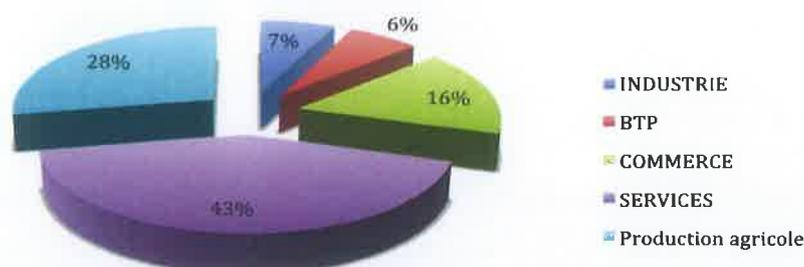
Répartition du nombre d'entreprises par secteurs d'activité hors production agricole
Source : DIRECCTE 82



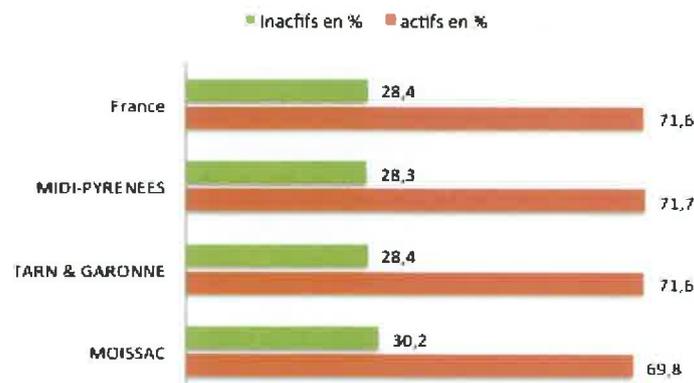
Zoom sur l'activité agricole

C'est 1 523 emplois dont 858 travailleurs occasionnels⁴. La durée moyenne des contrats de travail saisonniers représente 2,5 mois.

Répartition du nombre d'emplois par secteurs d'activité
Source : DIRECCTE 82



Le taux de personnes inactives en 2008 (non retraités, non étudiants, non demandeurs d'emploi) est supérieur de presque 2 % à Moissac par rapport au département, à la région et au territoire national.



⁴ statistiques 2011 MSA 82

B - Le chômage à Moissac...

Demandeurs d'emploi par classes d'âge et par sexe, chiffre INSEE au 31/12/2011

		MOISSAC	TARN & GARONNE	MIDI-PYRENEES	FRANCE
ENSEMBLE	Ensemble	15,5	11,7	10,5	11,6
	15 à 24 ans	34,8	25,7	21,5	23,5
	25 à 54 ans	12,9	10,2	9,4	10,3
	55 à 64 ans	10,8	8,4	7,4	8,4
HOMMES	Hommes	14,7	9,7	9,1	10,6
	15 à 24 ans	34,4	21,7	19,6	22,4
	25 à 54 ans	11,6	8,1	7,9	8,9
	55 à 64 ans	11,8	7,8	6,8	8,4
FEMMES	Femmes	16,3	13,9	12,0	12,7
	15 à 24 ans	35,5	30,9	23,9	24,8
	25 à 54 ans	14,4	12,5	11,2	11,7
	55 à 64 ans	9,9	8,8	7,8	8,7

Selon les chiffres les plus récents Insee⁵ (source de Pôle Emploi, Dares), le taux de l'ensemble des demandeurs d'emploi au 31/12/2011 à Moissac est de 15,5 %. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de + 17.1 % de 2010 à 2011 (+ 11.5 % au niveau départemental, + 8.1 % au niveau régional, + 5.3 % au niveau national).

Les actifs de Moissac sont tout particulièrement impactés par la crise de l'emploi, notamment :

- les jeunes de 15/24 ans (34,8 % des actifs de cette tranche d'âge)
- les femmes (16.3% des actives sont au chômage).

34 % des demandeurs d'emploi sont « chômeurs de longue durée » à Moissac (inscrits depuis plus d'un an à Pôle Emploi).

La tranche d'âge 25/49 ans représente 61 % de ces chômeurs longue durée (au niveau départemental et régional, ce pourcentage de chômeurs de longue durée atteint 37% et 39% au niveau national).

C - L'insertion à Moissac...

Un quart de la population active moissagaise n'a aucun diplôme et 15 % possède une formation supérieure au bac. Au niveau régional, 25 % de la population active a un diplôme supérieur au bac.

A Moissac et sur le département, les taux de recours à des mesures favorisant l'accès à l'emploi/population active en activité sont très inférieurs à celui du niveau régional. Il est de 10 % au niveau national, 4 % à Moissac, 3,5 % en Tarn et Garonne, 13 % au niveau Midi Pyrénées.

La taille du territoire ne permet pas d'avoir des services spécifiques : PLIE, Maison de l'emploi et de la formation professionnelle. Cependant, de nombreuses structures sont implantées pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi (centres de formation, structure d'accueil, associations locales...).

⁵ Chiffres clés Insee, mise à jour le 10 mai 2012

D - Rencontres des acteurs : ce qu'ils disent du territoire en matière d'emploi, d'insertion

<p><u>Atouts</u></p> <p>Une offre de formation déployée sur le territoire complétée par celle de Castelsarrasin</p> <p>Un tissu d'acteurs associatifs et institutionnels présents facilite l'insertion sociale et professionnelle, l'accompagnement à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le REFI existe depuis 10 ans, présentation de parcours de formation aux jeunes, avec présence des organismes de formation et des entreprises - Des actions adaptées pour favoriser le retour à l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> o mise en place de modules santé dans les actions de formation (bilan de santé + approche santé) par l'INSTEP o mise en place de cours « Savoirs de Base » à Moissac en soirée pour les salariés de l'agriculture, financés par le FAFSEA⁶ et portés par une association de Polonais, <p>-</p> <p>Des activités agricoles offrant des emplois saisonniers</p>	<p><u>Faiblesses</u></p> <p>Des freins à l'emploi divers qui peuvent se cumuler : mobilité spatiale conjuguée à une « absence » de mobilité professionnelle, illettrisme ou non maîtrise des savoirs de base, fracture numérique, problème de mode de garde, rapport au travail, santé, logement, ...</p> <p>Des demandes d'emploi non corrélées à l'offre (niveau de qualification, poste, niveau de l'offre)</p> <p>Une installation de nouveaux habitants demandeurs d'emploi (opportunité de logements aux loyers moins élevés)</p> <p>Un manque d'outils de lien social, de revalorisation sur le territoire</p> <p>Une offre d'insertion par l'activité économique insuffisante par rapport au nombre de demandes</p> <p>Une difficulté à repérer ou à « faire venir » les publics à accompagner (actions PDI, formations,...)</p> <p>... mais sur une période courte (en moyenne 2,5 mois) et une forte concurrence entre candidats</p> <p>Une attractivité économique du territoire insuffisante</p>
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil Général finance des actions liées au retour à l'emploi - Un SPEL (Service Public Emploi Local) Castelsarrasin-Moissac existe depuis mai 2011. Composé du sous-préfet, de la Direccte, du Pôle Emploi, des OPCA, des organismes de formation agricoles du territoire (CFPPA, MFR), de la mission locale et du CG 82. Il travaille sur les projets suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Aide à la création d'un groupement d'employeurs, bourse de l'alternance, méthode de recrutement par simulation, création de parcours pour les personnes (exemple de l'arboriculture (conduite d'engins agricoles, taille des arbres, utilisation des produits phytosanitaires ...) où on peut construire des parcours de 10 mois sur l'année) - Création par l'entreprise Boyer d'un groupement d'employeurs agricoles et para-agricoles 	
<p><u>Enjeux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le repérage des acteurs par les publics - Une coordination d'acteurs à élargir aux acteurs de l'emploi ? - Assurer le développement économique pour la création d'emplois... 	

⁶ Fonds d'Assurance Formation des Structures et des Etablissements Agricoles

E - Synthèse des travaux de l'atelier emploi formation insertion

Atouts du territoire moissagais

Un tissu d'acteurs associatifs et institutionnels présents facilite l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle,

Une offre de formation financée par la région et le Pôle Emploi déployée par celle de Castelsarrasin

Des actions d'insertion financées par le Conseil Général (PDI)

Existence d'un groupement d'employeurs initié par l'Agence de Développement Economique qui permet des parcours de salariés

... Mais

Un déficit de candidats sur les actions de formation locales (action d'orientation et de préparation à l'emploi...), le public étant demandeur d'accès à l'emploi direct

Des actions de formation non adaptées aux emplois locaux

Un déficit de formation post baccalauréat obligeant les jeunes à quitter le territoire pour une poursuite d'études

... Egalement

Des freins liés à l'absence de permis de conduire, de véhicule individuel et de transport collectif.

Mais aussi une absence de mobilité professionnelle (illettrisme ou non maîtrise des savoirs de base, fracture numérique, problème de mode de garde, rapport au travail, santé, logement, ...).

Situations d'isolement de certains demandeurs d'emploi

Actions à mener

Créer une coordination des acteurs « emploi, formation, insertion », coordination qui pourrait être intégrée à la Maison de la solidarité, de l'emploi et de la formation : lieu unique permettant une meilleure lisibilité de l'offre et d'impliquer les usagers en tant que citoyens acteurs de leur parcours

Développer de actions IAE (insertion par l'activité économique) permettant des parcours adaptés à l'emploi local

Développer une offre de formation, y compris à distance (maison de la solidarité ?) adaptée aux métiers en tension : métiers du social par exemple. Redéfinition d'une politique locale. Programme départemental d'insertion concertée

Emploi agricole : favoriser les parcours de salariés saisonniers (développement des compétences pour s'adapter aux emplois disponibles localement)

Plus largement : développer l'attractivité économique du territoire

Développer une offre de transport articulée afin de favoriser les mobilités : Co voiturage, train, transports scolaires du conseil général...

Acteurs à impliquer et acteurs déjà engagés : les usagers, Moissac Animation Jeunes, Mission locale, Pôle Emploi, DIRECCTE, Conseil Général, Conseil Régional, CCAS, Pôle social de Moissac, les acteurs associatifs, les organismes de formation... dans le cadre de la démarche de développement social locale.

F - Politiques d'insertion sociale et professionnelle et de formation : des acteurs multiples, des dispositifs multiples

La politique de l'emploi, s'est, dans les années 60, principalement organisée au plan national autour de plusieurs pôles : les services du ministère de travail, les institutions de l'assurance chômage, le service public de placement et de formation mis en œuvre par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE devenue Pôle Emploi suite à la fusion ASSEDIC/ANPE) et l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA).

Pour autant, le développement d'un chômage de masse au début des années 80, la décentralisation, la territorialisation de politiques publiques ont conduit à reconnaître la place des collectivités territoriales dans le service public de l'emploi et à leur donner des compétences. Elles peuvent ainsi conduire avec l'Etat et la Région et d'autres acteurs locaux, des actions participant tant au maintien et au développement de l'emploi local, à la formation et à l'insertion professionnelle. Les collectivités locales (communes ou communautés de communes) participent ainsi par exemple à la gouvernance et au cofinancement des missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, des maisons de l'emploi et de la formation...

La politique d'insertion sociale et professionnelle relève donc d'une multitude de « tutelles » :

- Europe,
- Etat,
- Conseils Régionaux,
- Conseils Généraux,
- Communautés de communes, communes.

A ces échelons territoriaux s'ajoutent des compétences spécifiques de ministères :

- sport,
- santé,
- culture,
- éducation,
- logement...

Les politiques d'insertion se sont appuyées sur des dispositifs gérés par des institutions multiples et diversifiées : associations, services publics (Etat, Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Pôle Emploi, chambres consulaires, Communes ou regroupements de communes...) et acteurs privés (prestataires privés de formation, consultants privés, entreprises de travail intérimaire...) qui possèdent chacune des logiques spécifiques et, dès lors, mettent en œuvre une pluralité « d'acteurs sociaux ».

Dans le cadre d'une Révision Générale des Politiques Publiques, l'évaluation des politiques publiques au niveau national (*Chantal Nicole-Drancourt, Laurence Roulleau-Berger, « l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en France, Que Sais-je, PUF, Quatrième édition mise à jour, 1995*) critique notamment l'action publique d'aide à l'insertion des jeunes : l'hétérogénéité des dispositifs, celle de leurs objectifs, celle des publics visés et la « médiocrité » des performances en matière de taux de chômage juvénile...

Les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle agissent sur ces différents niveaux, nécessitant pour eux, une recherche d'articulation entre les dispositifs existants. Le travail en réseau d'acteurs peut faciliter cette articulation de dispositifs, et la rendre lisible.

IV - Approche du logement

A - Synthèse du diagnostic- Indicateurs clés

Structure du parc logement

La commune de Moissac comptait 6 065 logements en 2008. La part des résidences principales représente 87 % (valeur supérieure à la moyenne départementale de 85 %). Les logements vacants constituent 10.6 % des logements.

Entre 2001 et 2007, la structure du parc logement a très peu évolué sur l'ensemble de la commune.

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Moissac	87.3 %	2.1 %	10.6 %
Tarn et Garonne	85 %	6.1 %	8.9 %
Midi Pyrénées	82.1 %	10.6 %	7.3 %
France	83.7 %	9.6 %	6.7 %

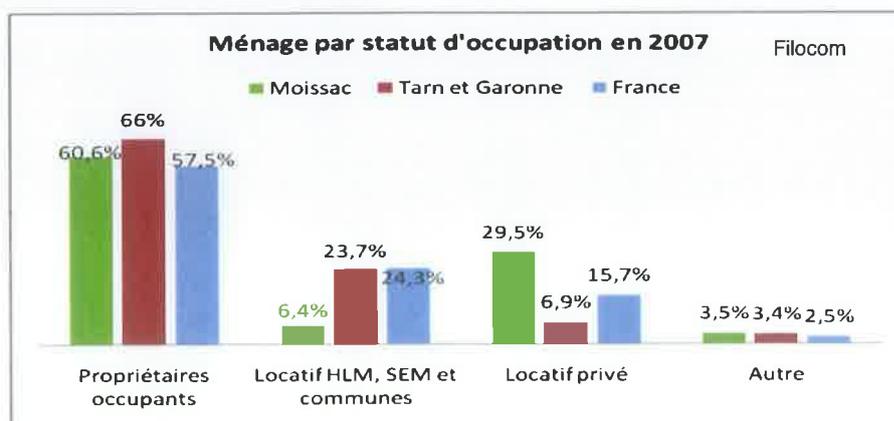
Ancienneté d'aménagement des ménages dans la résidence principale

La durée d'habitation de plus de 10 ans est supérieure de + 5 % à Moissac qu'aux autres niveaux d'observation. La population y est plus « sédentarisée ».

	Moissac	Tarn et Garonne	Midi Pyrénées	France
Depuis - de 2 ans	13 %	14 %	15.1 %	13.2 %
De 2 à 4 ans	16 %	19.7%	20.1%	19.9 %
De 5 ans à 9 ans	15.8 %	16.7%	17%	18.5 %
Plus de 10 ans	54.5 %	49.7 %	47.8%	48.4 %

Statut d'occupation

Le taux de locataire HLM est bien inférieur au niveau régional et national : la location est principalement réalisée auprès de bailleurs privés.



Taux de ménages éligibles aux plafonds HLM

Moissac affiche un taux de ménages éligibles aux plafonds HLM supérieur à la moyenne départementale et nationale (+10 point de %). En 2007, on compte près de 80% de ménages éligibles au plafond HLM (plafond PLUS), soit 4 187 ménages.

Parmi eux, 54% sont des propriétaires occupants et 34% sont des locataires privés.

Un Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)

Le nombre de logements potentiellement indignes reste stable depuis 2003 (- 1,1%), 5,4 % du parc de résidences principales privées restaient potentiellement indigne en 2007, soit 272 logements.

Le parc privé potentiellement indigne est occupé à 58% par des propriétaires occupants et 36% par des locataires. Seulement 10.6% des logements sont inoccupés. La quasi-totalité de ce parc (89%) concerne des logements anciens, construits avant 1949. 50% des ménages occupant ces logements ont plus de 60 ans. Il semble y avoir une accumulation de facteurs favorisant la dégradation du parc occupé : population âgée, faiblesse des ressources, ancienneté du parc de logements.

Enfin, 226 visites de logement dans la cadre de la lutte contre l'indécence ont été réalisées par le CCAS de Moissac depuis 2009.

Besoins en terme d'accompagnement logement des locataires moissagais...⁷

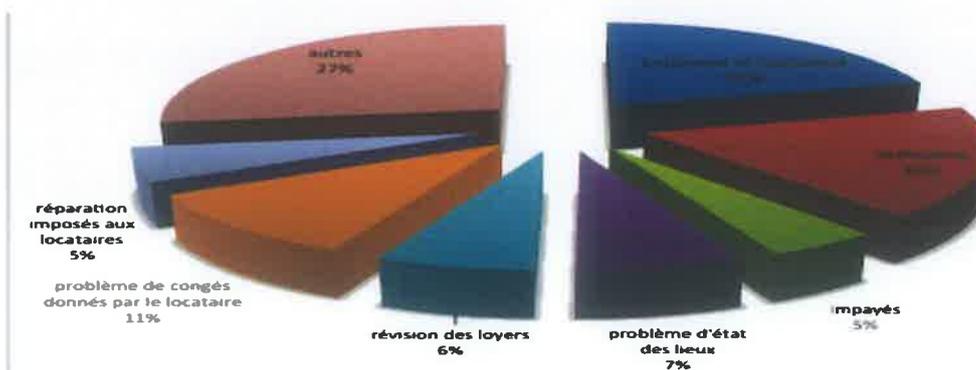
Les demandes ont augmenté de près d'1/3 entre 2010 et 2011 (398 demandes en 2011 contre 300 en 2010). La majorité de ces demandes en 2011 concerne des problèmes de rapports locatifs (90% des demandes).

L'hébergement d'insertion et d'urgence...

2 associations proposent de l'hébergement d'insertion et d'urgence sur Moissac :

- Moissac Solidarité : Un accueil d'urgence (115) Un hébergement temporaire (Aide au Logement Temporaire), Un Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA)
- Espace et Vie : L'activité d'hébergement s'inscrit dans le cadre du CHRS et du service d'accueil mère-enfant (ASE). L'association propose également un hébergement temporaire dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT).

Une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat en cours...



⁷ Demandes exprimées au CCAS de Moissac ou/et à l'ADIL 82

B - Rencontre des acteurs : ce qu'ils disent du territoire en matière de logement

<p><u>Atouts</u></p> <p>Une très bonne coordination des acteurs entre les travailleurs sociaux du CMS, du CCAS, et de l'ARS, l'ADIL, les CHRS, les bailleurs sociaux, le Pact Arim, la DDT, ... : l'accompagnement logement est réalisé « avec confiance » et fluidifie les parcours des personnes. Le travail amont réalisé permet de bien préparer le passage à un statut de locataire.</p> <p>Un travail en proximité avec les bailleurs sociaux permet d'assurer un suivi de l'offre de logement, des problèmes rencontrés dans les démarches. Cette proximité permet également de prévenir la dégradation de situations.</p> <p>Une volonté politique de la Ville assortie de moyens de lutte contre l'indécence</p>	<p><u>Faiblesses</u></p> <p>Une difficulté à obtenir une mixité sociale dans les logements sociaux</p> <p>Les contraintes des bailleurs sociaux peuvent être parfois difficilement compatibles avec les difficultés rencontrées par les publics précaires</p> <p>Augmentation des problématiques (alcool, problèmes psychiques, surendettement,...) et une baisse des ressources des locataires.</p> <p>Une stigmatisation de certains quartiers qui peut entraîner une difficulté à se projeter dans un quartier différent.</p> <p>« Idéalisation » du logement par les locataires : de plus en plus de refus de logements La précarité et l'absence de mobilité a un réel impact sur les parcours des locataires.</p> <p>70 % des bénéficiaires de l'APL : familles monoparentales, jeunes, personnes âgées vieillissantes</p> <p>Un nombre important de propriétaires occupants aux revenus très sociaux.</p> <p>Les parcours résidentiels ne sont plus orientés vers l'accession à la propriété.</p> <p>Des biens anciens qui se dégradent avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des propriétaires qui, souvent, n'ont pas les moyens de les entretenir • un impact sur la précarité énergétique <p>Des bailleurs « marchands de sommeil » qui louent des logements dégradés à bas coût à une population fragile</p> <p>Attractivité de Toulouse : problème de logement vide sur les autres territoires, lié également à la concurrence de logements privés. Cette problématique ne favorise pas les projets de construction de logements sociaux sur des territoires éloignés des zones d'emploi</p>
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'OPAH : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui va redynamiser le parc, ce qui induit des actions plus larges partenariales, - ... 	
<p><u>Enjeux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de prévoir un parc de logement intégrant les parcours de vie des habitants (parcours résidentiels tout au long de la vie, vieillissement, accueil de saisonniers ou de jeunes en formation, ...) - Des actions en matière de logement à territorialiser du fait de spécificités différentes selon les quartiers... 	

C - Synthèse des travaux de l'atelier logement

Atouts du territoire moissagais

Une très bonne coordination des acteurs entre les travailleurs sociaux du CMS, du CCAS, et de l'ARS, l'ADIL, les CHRS, les bailleurs sociaux, le Pact Arim, la DDT, ... : l'accompagnement logement est réalisé « avec confiance » et fluidifie les parcours des personnes. Le travail amont réalisé permet de bien préparer le passage à un statut de locataire.

Un **travail en proximité avec les bailleurs sociaux** permet d'assurer un suivi de l'offre de logement existante

... Mais

Une **offre de logements privés à bas prix à la location** qui rend invisible le besoin réel en terme de logement sociaux sur le territoire. Ce manque de lisibilité a un impact sur la politique de développement de l'offre de construction par les bailleurs sociaux

Des **bailleurs sociaux soumis à « une obligation de rentabilité et de solvabilisation »** des investissements, peu compatibles avec certains publics en précarité (pas de revenus stables)

Le territoire moissagais **n'est pas un territoire « prioritaire »** pour permettre de faire levier sur des abondements de financements (Zone de Revitalisation Rurale, politique de la ville...)

Le **financement des opérations de logements sociaux** requiert la mobilisation de différentes aides (subventions, aides fiscales, etc.) et l'intervention souvent simultanée de l'État, des collectivités locales et de Action logement (anciennement 1% Logement).

Il est souligné que le **logement social a beaucoup évolué** : les programmes de logements sociaux qui sont construits aujourd'hui ne sont plus les barres et les tours des années 1960. En effet, les opérations en petit collectif, voire en individuel, constituent l'essentiel des logements réalisés et permettent une meilleure intégration des bâtiments. Par ailleurs, les exigences techniques qui s'imposent aux bailleurs sociaux lors de la construction de logements sociaux sont très importantes.

... Egalement

La demande de logement social concerne un large public : salariés, jeunes actifs, saisonniers, personnes âgées souhaitant se rapprocher des services...

Le parc privé (pour partie potentiellement dégradé) peu onéreux au niveau du montant des loyers, et moins contraignant au niveau des revenus des potentiels locataires (personnes fragilisées, sans revenu fixe... pour lesquels un conventionnement CAF permet le tiers payant aux propriétaires) « absorbe » une partie de la demande de logement.

Concernant le « bâti » :

- Existence à Moissac de biens anciens qui se dégradent avec des propriétaires qui, souvent, n'ont pas les moyens de les entretenir.
- Qualité des biens qui a un impact sur la précarité énergétique.
- Une concentration des logements dégradés sur le cœur de ville, induisant une concentration de population paupérisée sur le centre.

Des bailleurs « **marchands de sommeil** » qui louent des logements dégradés à bas coût à une population fragile (personnes n'ayant pas de ressources régulières)

D - Actions à mener

Lutte contre le logement indécent : renforcer les actions en direction des propriétaires, vers une action plus coercitive

Création d'un observatoire Logement social Moissac

La ville de Moissac souhaite développer une offre de logement social sur son territoire. Et actuellement, la ville dispose de données trop partielles en terme de demandes de logement social (données du CCAS).

Enfin, Moissac ne se situe pas en territoire éligible à des financements « *Politique de la ville* » qui permettent de renforcer les actions favorisant la mixité, l'intégration, le développement éducatif et social et la gestion urbaine de proximité... **La ville de Moissac doit compter sur ses propres ressources financières dans ce sens.** Toutefois, Moissac peut compter sur le soutien de la CAF et de la MSA qui ciblent leurs actions sur le développement social de proximité, avec et pour les habitants.

En articulation avec le service urbanisme et notamment l'opération OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui a débuté en 2012 induit d'ores et déjà des actions inter partenariales avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Enjeux :

- Nécessité de prévoir un parc de logement intégrant les parcours de vie des habitants (parcours résidentiels tout au long de la vie, vieillissement, accueil de saisonniers ou de jeunes en formation, ...)
- Des actions en matière de logement à territorialiser du fait de spécificités différentes selon les quartiers
- Des actions favorisant la mixité sociale territoriale
- Rééquilibrer l'habitat au cœur de ville

Etapas envisagées

- Etat des lieux de l'existant en terme de logement locatif social à Moissac,
- Diagnostic exhaustif des demandes de logement sur Moissac : enquête auprès de la CAF, de la MSA, des bailleurs sociaux, du Pôle social de Moissac, des agences immobilières, du CCAS de Moissac, des communes voisines...

Ce diagnostic doit permettre d'aboutir à un plan **d'actions en matière de logement à territorialiser** du fait de spécificités selon les quartiers et pour favoriser la mixité sociale territoriale :

- développement d'offre locative ?
- promotion de l'offre d'« acquisition » ?
- développement de nouveaux services autour de la construction de nouveaux logements (aide à domicile dans le cadre d'habitat regroupé personnes âgées, transport familles, etc.)

Ce diagnostic servira de support aux élus pour la mise en place d'actions « logement » sur le territoire moissagais (support pour les bailleurs sociaux, les promoteurs, les financeurs d'actions spécifiques). Il alimentera l'observatoire logement qui aura également vocation de dispositif d'évaluation de la politique logement de la ville.

Acteurs à impliquer et acteurs déjà engagés : bailleurs sociaux publics ou privés, ARS, CAF, MSA, ANAH, Pact Arim, CCAS, Mairie de Moissac, DDT, associations locales, associations d'habitants, Pôle social de Moissac, agences immobilières

E - Compétences et organisation territoriale politique logement social

La politique du logement social se décline sous la forme de multiples interventions de l'Etat, menées le plus souvent en partenariat avec les collectivités locales et les organismes de logement social. Ci-dessous, voici un inventaire des niveaux d'intervention et des champs de compétence de l'Etat, du département, de la commune, de l'intercommunalité, la région, les agences, les conseils, les organisations professionnelles et les associations.

L'Etat

- définit les grandes orientations de la politique nationale du logement, issues notamment des décisions du Comité interministériel pour le développement de l'offre de logement (CIDOL), et s'appuyant sur les travaux du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne et du Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées ;
- finance, au titre de la solidarité nationale :
 - les aides à la pierre (subventions aux HLM, subventions ANAH pour l'habitat privé),
 - les aides à la personne (allocation logement et APL) ;
- finance et assume la responsabilité de l'hébergement ;
- co-pilote les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD),
- dispose de réservations dans le logement social,
- a le droit de réquisition.

Le département

- o co-pilote avec l'Etat, les PDALPD,
- o finance et préside seul les FSL (fonds de solidarité logement) depuis le 1^{er} janvier 2005,
- o finance et assume la responsabilité de l'hébergement pour les mineurs de moins de 18 ans, les femmes enceintes et les mères isolées avec des enfants de moins de 3 ans,
- o peut, depuis le 1^{er} janvier 2005, recevoir délégation des aides à la pierre sauf sur le territoire des intercommunalités qui la revendiquent.

La commune

- o à la maîtrise de l'urbanisme,
- o délivre les permis de construire,
- o définit la politique de l'habitat sauf si celle-ci est une compétence de l'agglomération,
- o garantit les emprunts des organismes HLM,
- o peut disposer d'un office d'HLM ou d'un OPAC,
- o dispose de droits de réservation sur les logements sociaux et peut demander délégation des droits du préfet.

L'intercommunalité

- o la communauté d'agglomération et la communauté urbaine, c'est-à-dire les intercommunalités qui concernent les territoires urbains, ont une compétence obligatoire en matière de logement social : elles définissent un « PLH », programme local de l'habitat qui fixe les objectifs, en particulier de logement social et doit tenir compte du PDALPD ; elles assurent également la cohérence des plans locaux d'urbanisme des communes de leur territoire,
- o peuvent se doter de leurs propres outils : office HLM ou OPAC notamment,
- o peuvent obtenir délégation des aides à la pierre depuis le 1^{er} janvier 2005,
- o peuvent obtenir délégation du contingent préfectoral mais uniquement si les communes membres sont d'accord,
- o les communautés de communes, qui concernent les territoires plus ruraux, peuvent prendre une compétence en matière de logement.

La région

Elle est la seule collectivité qui n'ait pas de compétence obligatoire sur le logement. Dans les faits, beaucoup de régions interviennent en soutien des collectivités au moyen d'aides financières, ou en mettant à leur disposition un établissement public d'intervention foncière.

Les agences

Telle l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

- possèdent leurs propres champs d'application,
- ont pour objectifs de les promouvoir, d'améliorer l'information et la communication, d'observer la réalité du terrain et d'agir grâce à un budget d'intervention,
- collaborent à la politique de l'habitat dans le respect des actions du Gouvernement,
- peuvent mettre en œuvre une loi, un programme gouvernemental.

Les conseils

Tels le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD), le Comité de suivi de la loi DALO, le Conseil national de l'habitat et le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)...

- font des propositions utiles sur l'ensemble des questions relatives au logement des personnes défavorisées,
- élaborent des rapports remis aux instances concernés (Présidence de la République, Premier ministre),
- émettent des avis sur tout projet de loi ou proposition de loi relevant de leur champ de compétence.

Les organisations professionnelles et les associations

- o représentent un groupe de personnes ayant des intérêts communs et défendent leurs positions auprès des pouvoirs publics,
- o promeuvent, analysent et mènent des actions en faveur de leurs causes,
- o conseillent, informent et mobilisent.

Les offices publics

Situation avant le 1er Février 2007

- Les Offices Publics (OPHLM et OPAC) sont des établissements publics locaux relevant des dispositions de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. Rattachés aux collectivités locales, gérés par un conseil d'administration composé de représentants des collectivités locales, de l'administration, des partenaires financiers et sociaux et des locataires, ils construisent, gèrent et améliorent les logements destinés à la location et à l'accession à la propriété, interviennent en matière d'aménagement et d'urbanisme pour les collectivités publiques, sont des prestataires de service dans tous les domaines de l'habitat.
- Les Offices Publics sont regroupés, à l'échelon national, au sein de la Fédération Nationale des Offices d'HLM (OPHLM et OPAC), membre de l'Union Nationale des Fédérations d'Organismes d'HLM.

Depuis le 1er Février 2007

- L'ordonnance du 1er Février 2007 a intégré l'ensemble des OPHLM et OPAC dans un nouveau statut unique : **Les Offices publics de l'habitat.**

Mission des organismes d'habitations à loyer modéré

Les organismes d'habitations à loyer modéré construisent, achètent, rénovent, gèrent des logements loués à des familles "de condition modeste" (entendu en pratique de façon extensive, puisque plus de 65 % de la population aurait droit à une attribution et 95 % au maintien dans une HLM attribué). Ils peuvent accorder leur garantie à des locataires souhaitant accéder à la propriété. Ils doivent agir enfin en faveur de l'objectif de *mixité sociale*. Afin de compenser le service d'intérêt général que ces organismes remplissent, l'État leur accorde des exonérations fiscales et des aides spécifiques.

Ces organismes peuvent être :

- publics : Offices Publics de l'Habitat remplaçant les statuts d'OPAC et OPHLM par l'ordonnance n° 2007-137 du 1^{er} février 2007
- privés : entreprises sociales pour l'habitat (anciennement appelées SA HLM) et sociétés coopératives d'HLM

Quelles sont leurs missions?

- Dans le département du Tarn et Garonne, Tarn-et-Garonne Habitat construit du logement social dans tout le département. A cet égard, on peut considérer que c'est un outil départemental complètement impliqué dans l'aménagement du territoire. Aucune autre

société ne s'intéresse à la zone rurale. A cet égard, Tarn-et-Garonne Habitat travaille en concertation et en confiance avec les maires du département et a construit et continue de construire à Montauban bien évidemment, mais aussi dans les autres communes du département.

- Des bailleurs privés interviennent également sur le département (SFHE Arcades, Colomiers habitat...)

ANNEXE 3 – NOTE « DYSFONCTIONNEMENTS URBAINS »



POLITIQUE DE LA VILLE PILIER « CADRE DE VIE »

PREMIERS ELEMENTS RELATIFS AUX DYSFONCTIONNEMENTS URBAINS

VILLE DE MOISSAC

Christine DEFIN-BAUDET
c.defin@moissac.fr

Mélanie GAUTREAU
m.gautreau@moissac.fr

Mairie de Moissac
3, place Roger Delthil
82200 Moissac
Tél. 05 63 04 63 65
www.moissac.fr

SOMMAIRE

La population	P4
la population par tranches d'âges	P5
La population : données 2011	P5
Ménages non imposables	P5
PREMIERE PARTIE - ENJEUX AYANT TRAIT A LA SECURITE, A L'EDUCATION ET AU PEUPEMENT	P6
1 – Peuplement	
Indicateurs de précarité	P7
Un taux important de familles mono parentales, qui augmente	P8
La taille des ménages diminue	P8
Peuplement et immigration	P9
Quartier du centre-ville – Peuplement	P9
Des difficultés de cohabitation émergent, ainsi que les incivilités	P10
Sur les deux quartiers prioritaires : des personnes sans domicile fixe	P12
Enjeu du vieillissement : une population âgée à faible revenu	P12
2 - Education	
Taux de scolarisation par tranches d'âges	P13
Situations de décrochage scolaire	P13
23 % de la population des moins de 6 ans n'est pas scolarisée	P13
Ecoles primaires du périmètre prioritaire	P14
Collège François Mitterrand	P14
Niveau de diplôme de la population : une part importante de non diplômés	P14
Signalements d'incidents majeurs dans les établissements scolaires de la ville	P15
Exclusions scolaires	P15
3 - Incivilités – Insécurité	
Etude incivilités CLSPD	P16
Faits commis en majorité par des jeunes 11/17 ans	P18
Interventions de la police municipale	P19
Statistiques de la délinquance Gendarmerie Nationale	P21
DEUXIEME PARTIE - HABITAT ET ETAT DU PARC LOGEMENT – DIVERSIFICATION DE L'HABITAT	P22
1 – Typologie	P24
2 - Occupation	P27
La vacance au centre ville repart à la hausse	P27
Plus d'1/3 de logements vacants depuis plus de 3 ans	P27
La vacance concerne autant l'habitat collectif qu'individuel	P28
Les logements occupés sont plutôt grands, les vacants de toutes tailles	P28
Des logements grands et anciens qui ont un impact sur les budgets des ménages	P29
Montant des loyers	P29
La vacance touche plus fortement le tissu très ancien	P30
Situations de sur occupation à Moissac par statut d'occupation	P30
Part de Moissac dans les situations de sur occupation du Tarn et Garonne	P31
3 – Confort des logements	P31
Classement cadastral	P31
Le parc privé potentiellement indigne	P32
Synthèse statistique sur le logement, par secteurs	P33
Insalubrité/indécence de 2009 à 2013 : plus de 300 logements visités	P34
Exemples	P36
Cartographie habitat indigne	P38

TROISIEME PARTIE – MIXITE FONCTIONNELLE	P39
Quartier centre ville	P40
Services publics	P40
Commerces	P41
- Commerces vacants	P42
Quartier du Sarlac	P43
Commerces et services publics	P45
QUATRIEME PARTIE – OUVERTURE DU QUARTIER ET MOBILITE DES HABITANTS	P47
- Quartier centre ville	P48
- Quartier du Sarlac	P48
CINQUIEME PARTIE – GESTION URBAINE ET ENVIRONNEMENT URBAIN	P50
- Quartier centre ville	P51
- Quartier du Sarlac	P54

La population

Nombre d'habitants et de ménages par quartiers

Quartiers	Nombre d'habitants par quartier	Répartition en % des habitants par quartier/population totale Moissac	Nombre de ménages	Répartition en % des ménages par quartier/ensemble des ménages de Moissac
Centre historique	3 323	26 %	1 617	30%
Centre Est	2 174	18 %	965	18%
Quartier Est	2 245	18 %	867	16%
Quartier sud-ouest	2 143	17 %	863	16%
Quartiers nord	2 662	21 %	1 078	20%
MOISSAC	12 365	100%	5 390	100%

Le quartier Centre Historique et celui du Sarlac représentent à eux deux :

- **44 % de la population moissagaise**
- **48 % des ménages moissagais**

Une population vieillissante

Données 2009

	Population totale en 1999	Population 0-19 ans	Population 20-39 ans	Population 40-59 ans	Population 60 ans et +
CENTRE HISTORIQUE	3405	25,5%	28%	21%	25,5%
CENTRE EST	2444	23%	20%	20,5%	36,5%
Reste de MOISSAC	6477	23%	23%	29%	25%
Commune de MOISSAC	12236	23,5%	23,5%	25,5%	27,5%

Insee 2009. Données 2011 indisponibles sur site insee

En 2009 quartier Sarlac : un taux important de population retraitée.

Le centre : les 19/39 ans y représentent 53.50 % de la population.

Données 2011

	0/14 ans	15/29 ans	33/44 ans	45/59 ans	60/74 ans	75 ans et +
Moissac	17 %	14 %	16 %	23 %	17 %	14 %
Tarn-et-Garonne	18 %	16 %	20 %	21 %	16 %	10 %
France	19 %	19 %	21 %	20 %	13 %	8 %

En 2 ans, la part de la population de plus de 60 ans est passée 27.5 % à 31 %, soit une augmentation de 3.5 %.

Ménages non imposables par quartier de Moissac

Ménages non imposables par quartier, 2011

Quartiers	Pourcentage de ménages non imposables par quartier
Centre historique	66%
Centre Est	66%
Quartier Est	50%
Quartier sud-ouest	50%
Quartiers nord	50%
Ville de MOISSAC	57%

PREMIERE PARTIE

**ENJEUX AYANT TRAIT A LA SECURITE, A L'EDUCATION ET
AU PEUPLEMENT**

1 - Peuplement

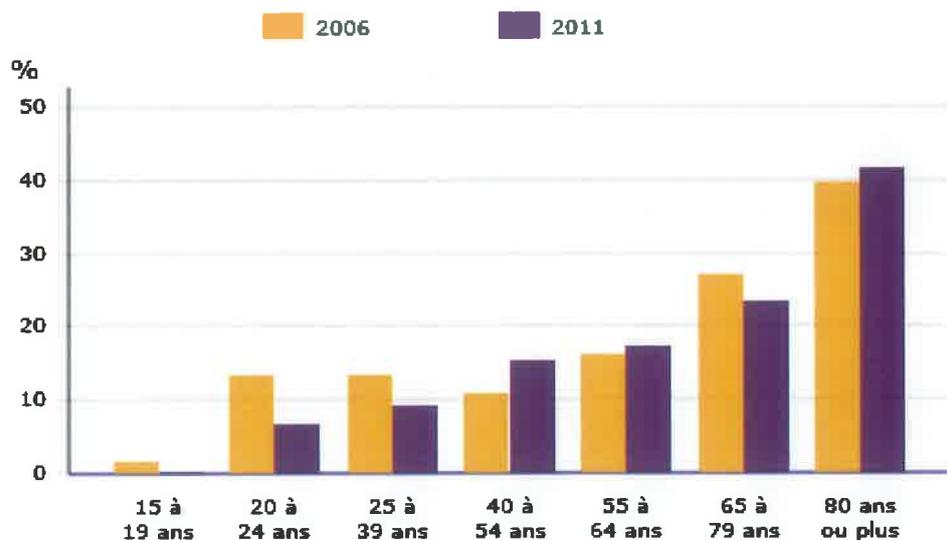
Indicateurs de précarité Données INSEE, premier semestre 2014

	Midi Pyrénées	MOISSAC	Iris « CENTRE HISTORIQUE »	Iris « CENTRE EST »
Demandeurs d'emploi	248 392	1 052	376	187
% sur population active	10.4%	17.2%	35 %	17 %
Ménages Bénéficiaires de la CMU complémentaire	3 579 374	908	417	216
%	5,6%	10%	17%	14%
Ménages Bénéficiaires de l'APL	2 385 445	2 840	769	379
%	3,7	52%	47%	39%
Allocataires Bénéficiaires de l'AAH	854 155	362	97	46
%	1,3%	6%	5%	4%
Ménages Bénéficiaires du RSA	1 729 690	717	220	89
%	2,7%	13%	13%	9%
Personnes seules sans enfant	-	694	403	164
%	-	7%	12%	7%
Familles Monoparentales parmi les ménages	1 758 000	474	144	72
%	2,8%	15 %	44%	22%
Ménages non imposables	38.3%	57 %	66 %	66%
Ménages dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	-	571	177	69
%	-	10%	10%	7%

Moissac compte 17 % de chômeurs. Parmi les demandeurs d'emploi, 60 % sont inscrits en catégorie A (sans aucune activité) et 40 % en chômage très longue durée (+ de 2 ans). 35 % des actifs du centre ville sont au chômage. La précarité de la population des quartiers a un impact sur l'accès à tout service (logement, accès aux soins, scolarité, pouvoir d'achat, mobilité...)

Un taux important de familles monoparentales qui augmente

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



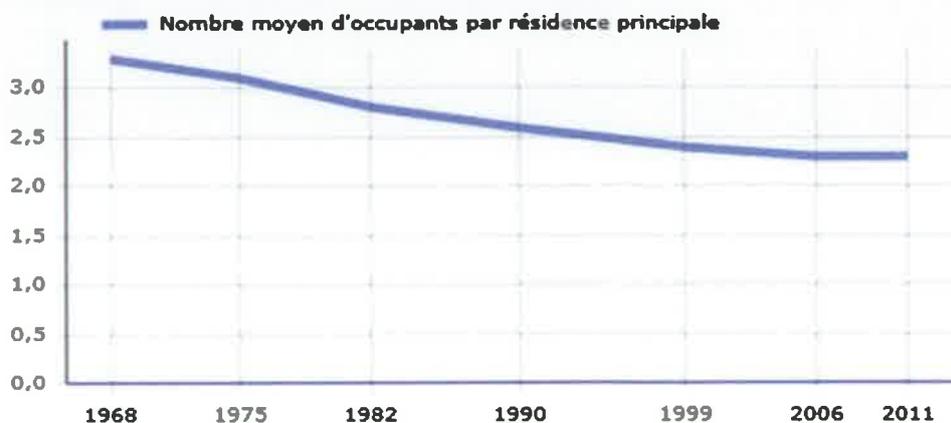
Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

En 2011, les familles monoparentales représentent 15 % de l'ensemble des familles à Moissac,

La taille des ménages diminue

En 50 ans, le nombre moyen de ménages est passé de 3 000 à 5 390, soit +75%.
Le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,35 en 1962 à 2,26 en 2011
Impact sur le nombre de logements.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Ce graphique fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2013.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Peuplement et immigration

Population par tranches d'âges quant à l'immigration *Source RP INSEE 2011*

	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans et plus	Ensemble
MOISSAC	6 %	12 %	21 %	14 %	15 %
CASTELSARRASIN	1 %	4 %	9 %	11 %	8 %
DEPARTEMENT 82	2 %	6 %	9 %	10 %	8 %

	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans et plus	Ensemble	Population totale territoire
MOISSAC	135	160	923	680	1 898	12 365
CASTELSARRASIN	43	81	417	534	1 075	13 054
DEPARTEMENT 82	1 195	1 527	9 064	8 126	19 911	244 546

Plus de **10 nationalités** recensées : une multi culturalité à intégrer

Quartier du centre-ville - Peuplement

Depuis 8 ans, le secteur de la rue Gambetta est en forte mutation.

Depuis 2007, 30 ventes ont été recensées (analyse des Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA) dans cette rue située à l'Ouest du périmètre centre-ville.

L'analyse des DIA et les visites sur place démontrent que cette rue est en cours de spécialisation. Il s'agit essentiellement d'une population issue de l'immigration.

Plus largement, le cœur de ville accueille une part importante de population issue de l'immigration, qui a tendance à se spécialiser dans certains quartiers du centre.

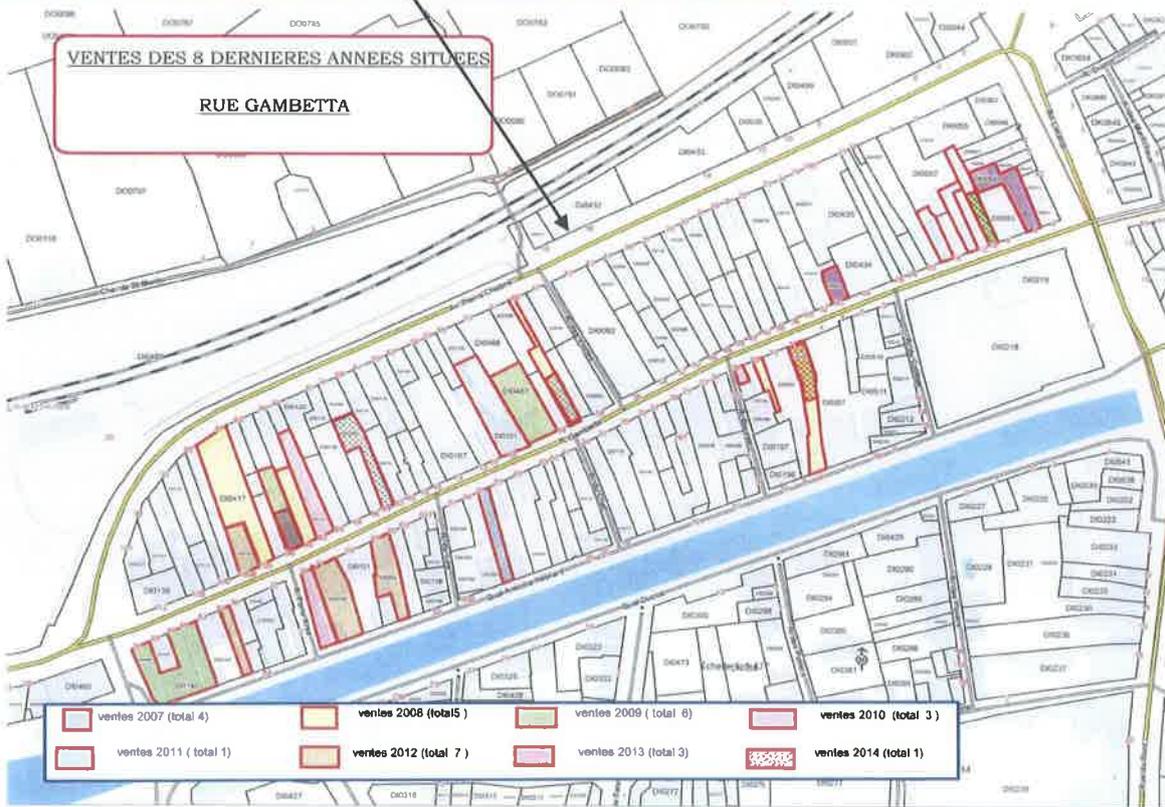
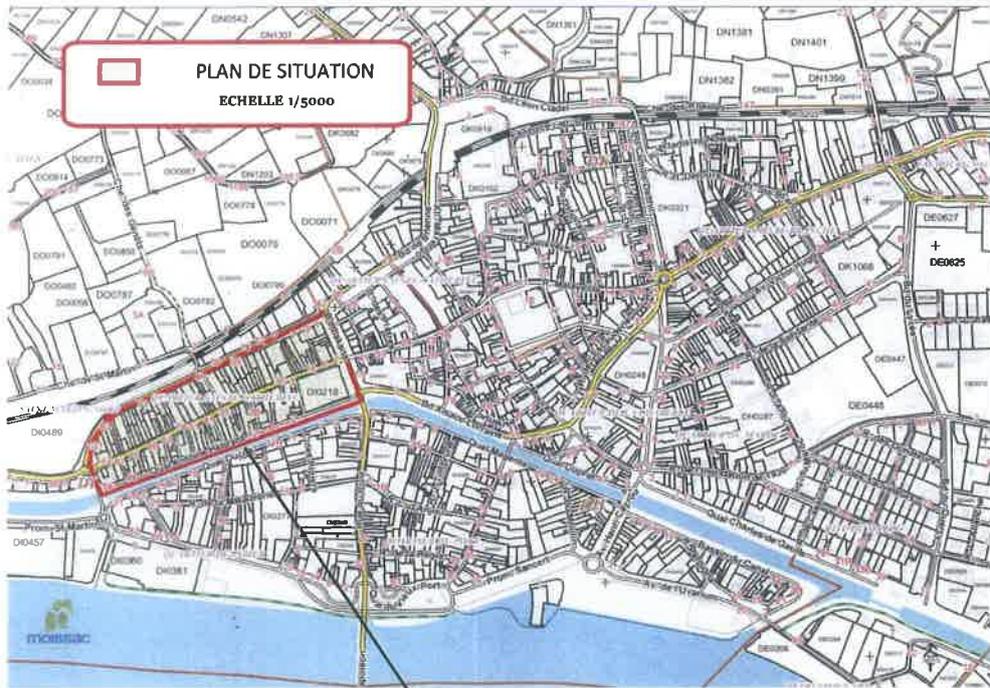
Des difficultés de cohabitation émergent, ainsi que les incivilités.

A titre d'exemple, la rue Gambetta est recensée comme un point noir sur la question des ordures ménagères.

Les poubelles sont sorties en dehors des jours de collecte, les encombrants sont laissés sur le trottoir ; la qualité de l'espace public est donc mise à mal.

Les raisons évoquées par les ambassadeurs du tri qui se rendent sur place sont diverses :

- **Problème de compréhension (non maîtrise de la langue),**
- **Logements vétustes,**
- **« Turn over » important**

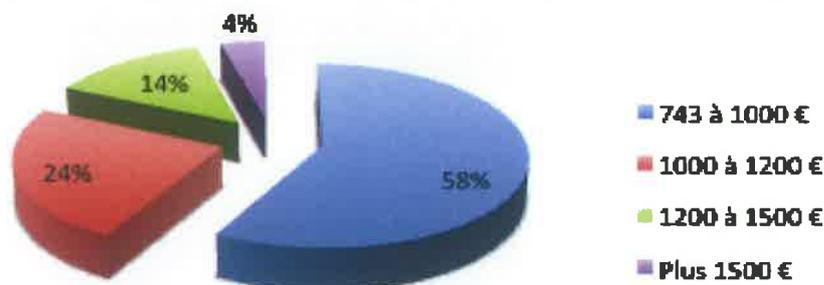


Sur les deux quartiers prioritaires : des personnes sans domicile fixe

Personnes sans emploi, candidates à des emplois saisonniers, sans revenu, sans droits ouverts à toute prestation sociale qui se heurtent à la réalité objective du territoire : le manque d'emploi.

Enjeu : création d'une structure d'accueil d'urgence et d'accompagnement

Enjeu du vieillissement : une population âgée à faible revenu



Répartition des revenus des personnes seules de plus de 60 ans accompagnées par le service d'aide à domicile du CCAS au 31/01/2012 (base : impôts sur le revenu 2012)



-Répartition des personnes en couple de plus de 60 ans accompagnées par le service d'aide à domicile du CCAS au 31/01/2012 (base : impôts sur le revenu 2010)

70 % des usagers accompagnés à leur domicile sont en situation de perte d'autonomie. La loi 02/02 a créé le CHOIX de vivre à domicile ou en établissement : le « maintien » à domicile se fait souvent pour des raisons financières, par dépit, entraînant l'épuisement des aidants familiaux.

- EHPAD Moissac saturé (liste d'attente)
- Absence de moyen de transport et isolement
- Une population qui s'isole (même en cœur de ville) car :
 - Les déplacements sont devenus difficiles (trottoirs étroits),
 - Il manque de lieux d'accueils conviviaux (Sarlac)

Vers un label « ville amie des aînés » ? Enjeu de l'adaptation de la ville au vieillissement (OMS)

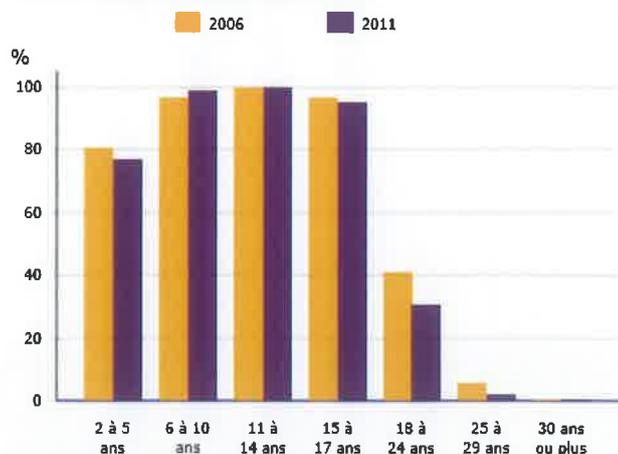
2 - Education

Taux de scolarisation, par tranche d'âge

	MOISSAC 2006	MOISSAC 2011
2 à 5 ans	80.5	76.9
6 à 10 ans	96.8	99.0
11 à 14 ans	100.0	100.0
15 à 17 ans	96.8	95.5
18 à 24 ans	41.0	30.6
25 à 29 ans	5.6	2.1
30 ans ou plus	0.5	0.4

Situations de décrochage scolaire : **70 % des 18/24 ans et 5 % des 15/17 ans ne sont plus scolarisés** (INSEE 2011). Ces jeunes sans activité créent des **regroupements** qui accentuent le sentiment d'insécurité : Ilot Sainte Catherine, Firmin Bouisset, passerelle du Patus , jardin Tour des Moines, rue du Pont, Cosec...

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

23 % des moins de 6 ans ne sont pas scolarisés.

Ecoles primaires du périmètre prioritaire : 819 enfants scolarisés dont 72 % issus des quartiers prioritaires

Ecoles du périmètre	Nombre total d'enfants	Dont nombre d'enfants du périmètre politique de la ville	% d'enfants du périmètre scolarisés dans le périmètre
Ecole maternelle Delthil	135	99	73 %
Ecole élémentaire Chabrié	216	143	66 %
Ecole maternelle du Sarlac	122	90	73 %
Ecole élémentaire du Sarlac	175	133	76 %
Ecole maternelle Montebello	79	64	81 %
Ecole élémentaire de Montebello	92	61	66 %
Total	819	590	72 %

1 250 enfants sont scolarisés sur l'ensemble de la Ville de Moissac... et 65 % des enfants scolarisés le sont sur les quartiers prioritaires.

72 % des enfants scolarisés sur ces écoles des quartiers prioritaires y résident.

Collège François Mitterrand

- 74 collégiens habitant le Sarlac
- 114 collégiens habitant le centre ville

Soit : 188 enfants issus des quartiers prioritaires, représentant 31 % de l'effectif total du collège.

Niveau de diplômes

RP 2011 INSEE

Titulaire...	En pourcentage 2006	En pourcentage 2011
d'aucun diplôme	27 %	23 %
du certificat d'études primaires	14 %	14 %
du BEPC. brevet des collèges	7 %	8 %
d'un CAP ou d'un BEP	22 %	24 %
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16 %	15 %
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	8 %	10 %
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	7 %	7 %

69 % des moissagais ont un diplôme inférieur ou égal au niveau V Education nationale (CAP, BEP ou infra)...

... Contre 17 % de diplôme d'études supérieures (post bac)

37 % de la population ne possède aucun diplôme

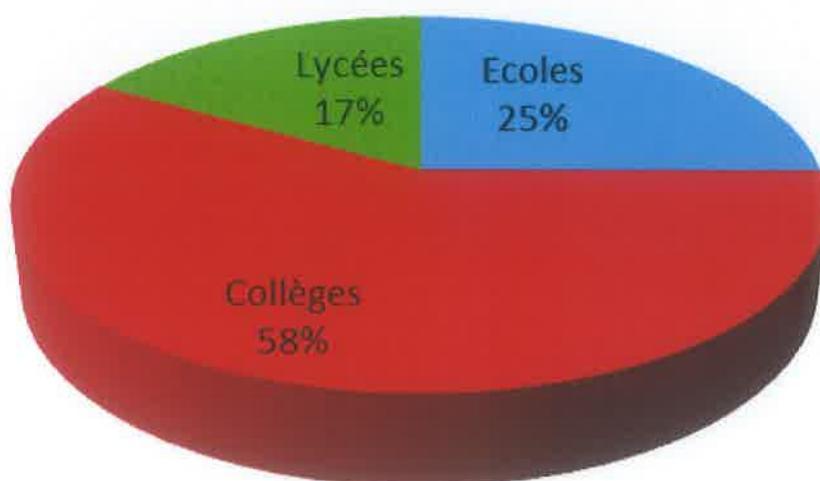
Signalements d'incidents majeurs dans les établissements scolaires de la ville

Type d'établissements	Année scolaire 2010/2011			Année scolaire 2011/2012		
	Ecoles	Collèges	Lycées	Ecoles	Collèges	Lycées
Nombre de signalements	10	5		1	3	

Exclusions scolaires (source : Collège François Mitterrand)

Année scolaire	Nombre d'exclusions	jours
2009/2010	190	322
2010/2011	173	284

Répartition des incidents majeurs par type d'établissements pour l'année scolaire 2010/2011



3 - Incivilités – Insécurité

Etude « Incivilités » Groupe de travail «Prévention jeunesse » - CLSPD de Moissac. Les lieux cités par les acteurs de terrain (données CLSPD Moissac)

Le CLSPD de Moissac relève :

- Une Augmentation des faits de délinquance de voie publique **surtout en centre-ville** (place des Récollets, rue commerçantes, périmètre historique, cinéma).
- Une augmentation des faits d'incivilité qui témoignent d'une **méconnaissance des règles de vie, troubles de voisinage dans les immeubles collectifs, dégradation des espaces publics**
- Un sentiment d'insécurité au sein des quartiers **Sarlac et Figueris** (sentiment d'abandon nuit et weekend, multiplication des conflits de voisinage, insuffisance d'éclairage public, **absence de dialogue**)
- **Violences intrafamiliales** : 59 situations en 2013 (23 situations sur le premier semestre 2014)
- Un phénomène de consommation de cannabis autour du Stade et de Moissac Plage
- Une augmentation des faits d'incivilité qui témoignent d'une méconnaissance des règles de vie, troubles de voisinage dans les immeubles collectifs, dégradation des espaces publics
- ...**Fort sentiment d'insécurité dans la ville**, accentué par le vieillissement de la population (31 % de plus de 60 ans) : difficulté dans le « vivre ensemble »
- **Insécurité aux abords des établissements scolaires** (de l'agressivité verbale, manque d'implication des parents, déscolarisation de certains jeunes, difficultés d'insertion liées à des différences d'origines culturelles)

Lieux	Types d'incivilités
<ul style="list-style-type: none"> - Ilot Sainte Catherine - Place des Récollets - Place Libertés - Jardin Firmin Bouisset - Avenue de Sarlac - Quartier Sarlac - Abords du lycée - Abords du centre culturel - Complexe sportif A. Rigal - Rue Gambetta - Jardin Firmin Bouisset, près collège Jeanne d'Arc 	<ul style="list-style-type: none"> Regroupements de jeunes Dépôt sauvage Dégradation de biens publics

Incivilités envers les personnes, les institutions, les biens

La détérioration des lieux publics

Les nuisances sonores

Les incivilités comportementales

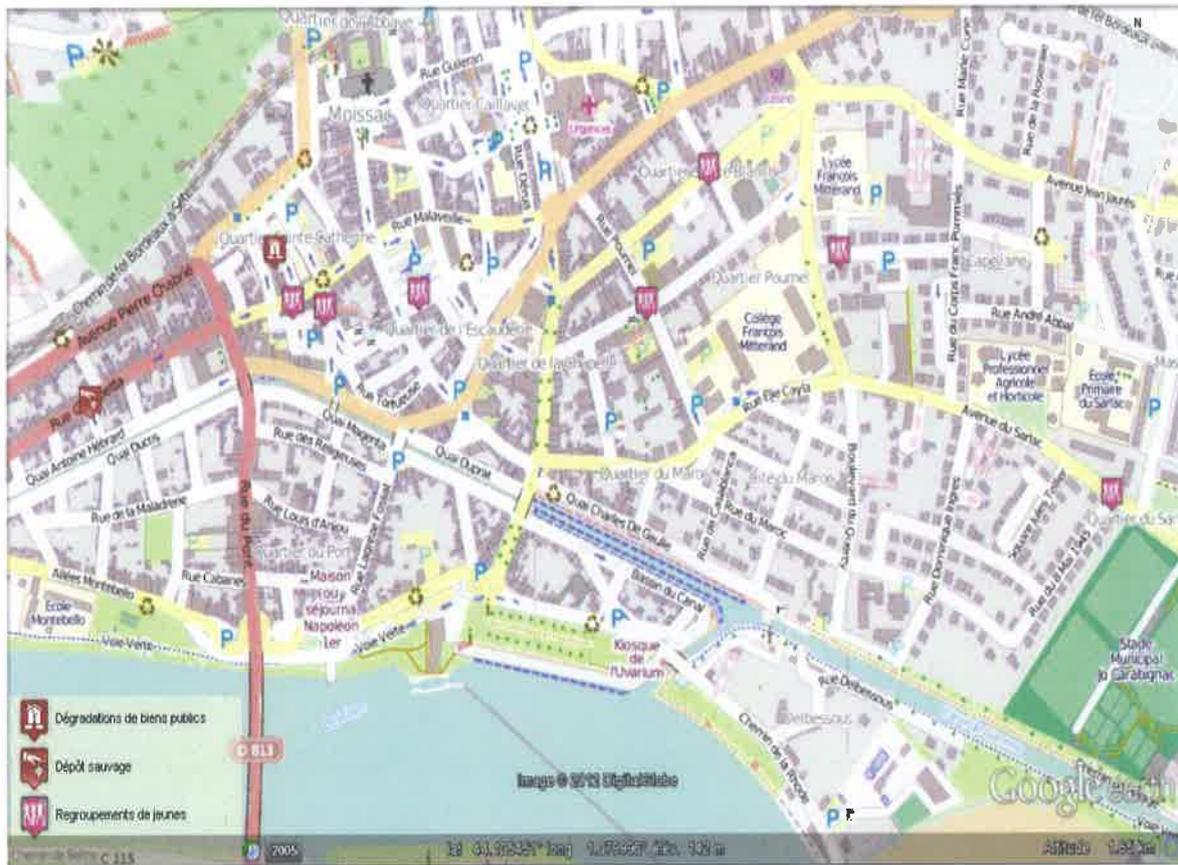
Le CLSPD note également :

- Une augmentation en 2013 des atteintes aux biens (212 cambriolages en 2013, 202 vols liés aux véhicules, 25 vols de locaux commerciaux, 61 dégradations) **notamment sur l'hyper centre de Moissac**



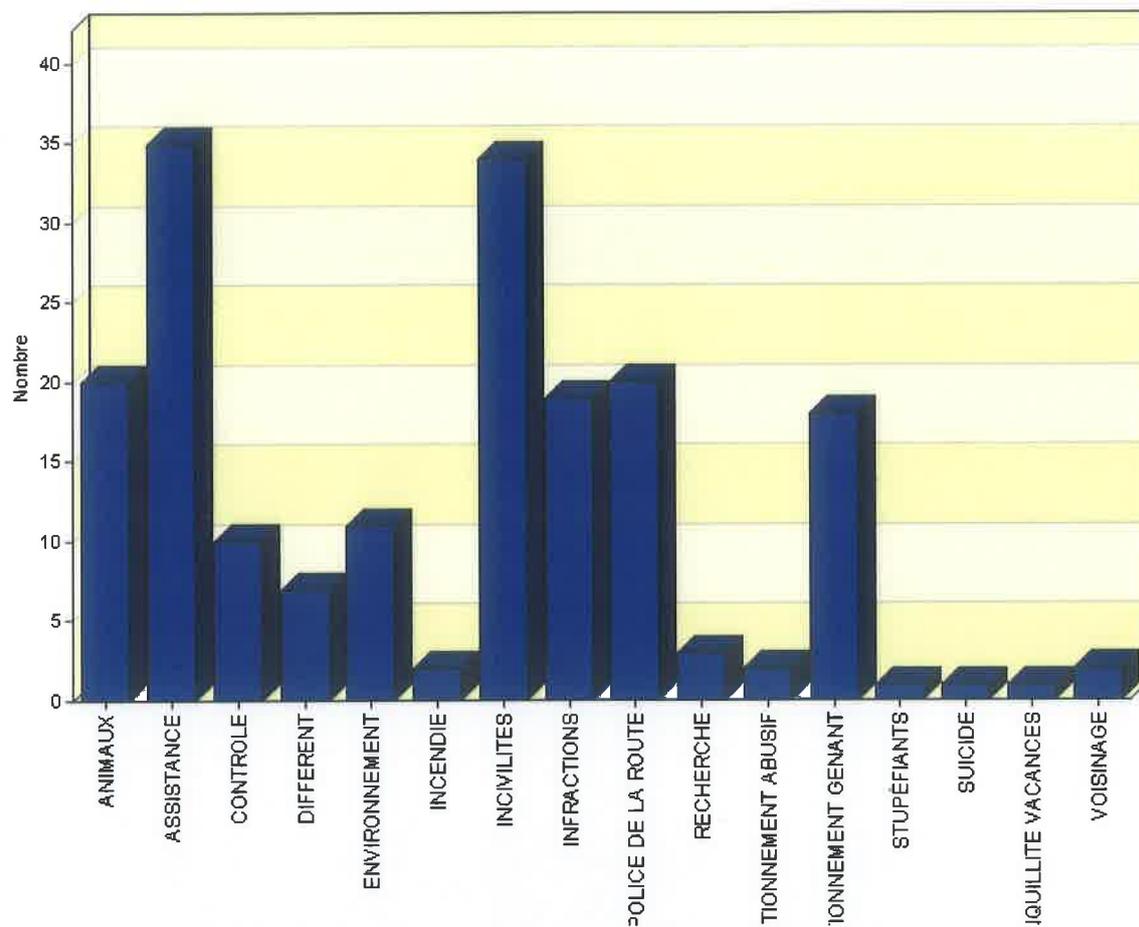
Exemple d'incivilité – dépôt d'ordures sauvage

ISRC © Etude « Incivilités » Groupe de travail «Prévention jeunesse » - CLSPD de Moissac 32

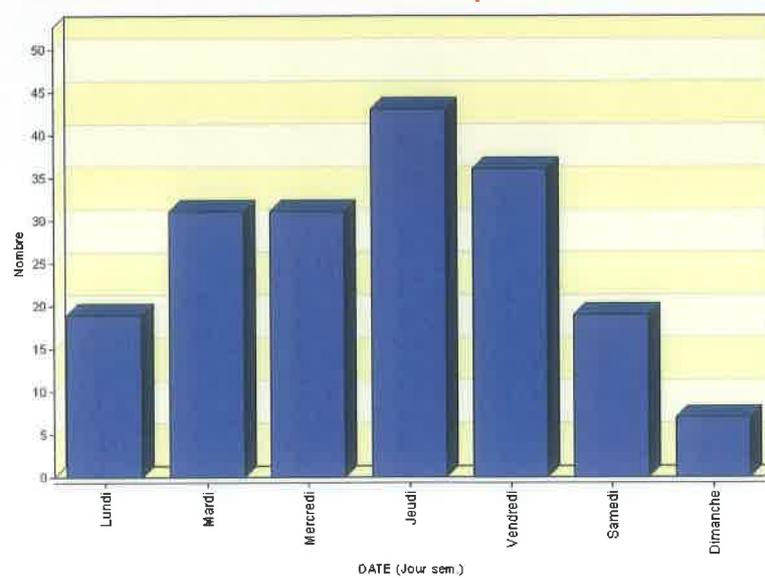


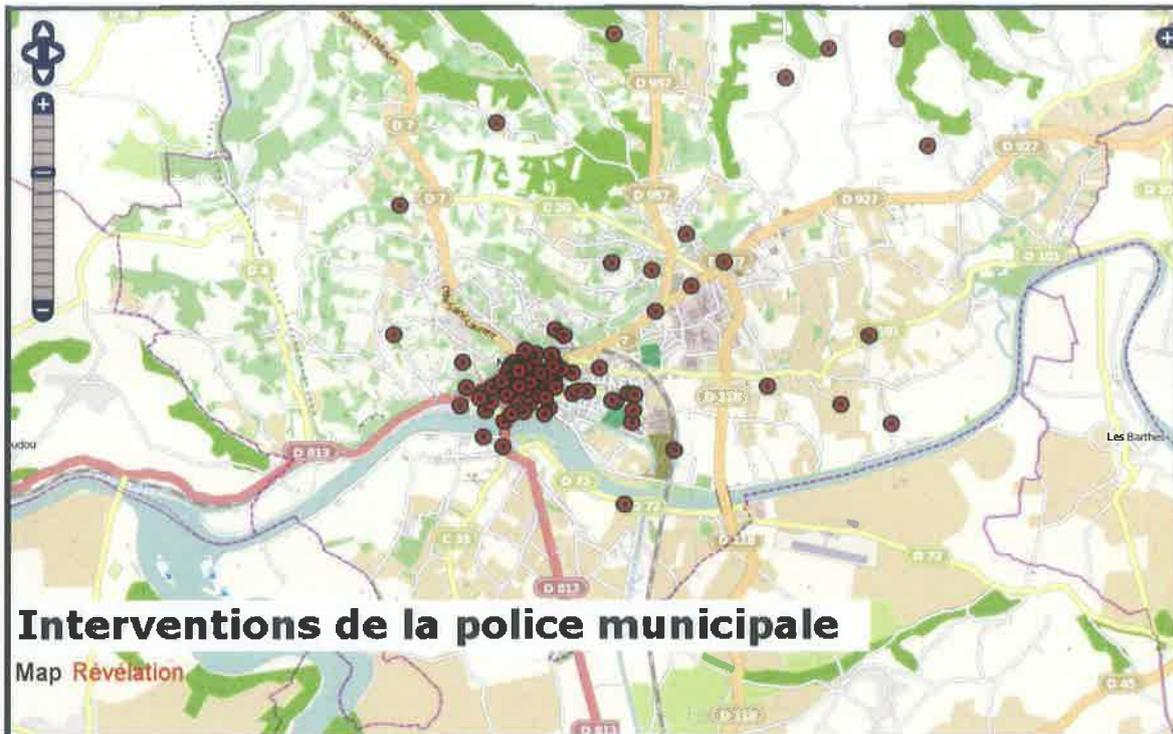
Fait commis en majorité par des jeunes de 11/17 ans : question de l'occupation des jeunes de plus de 11 ans.

Interventions de la Police Municipale 2013

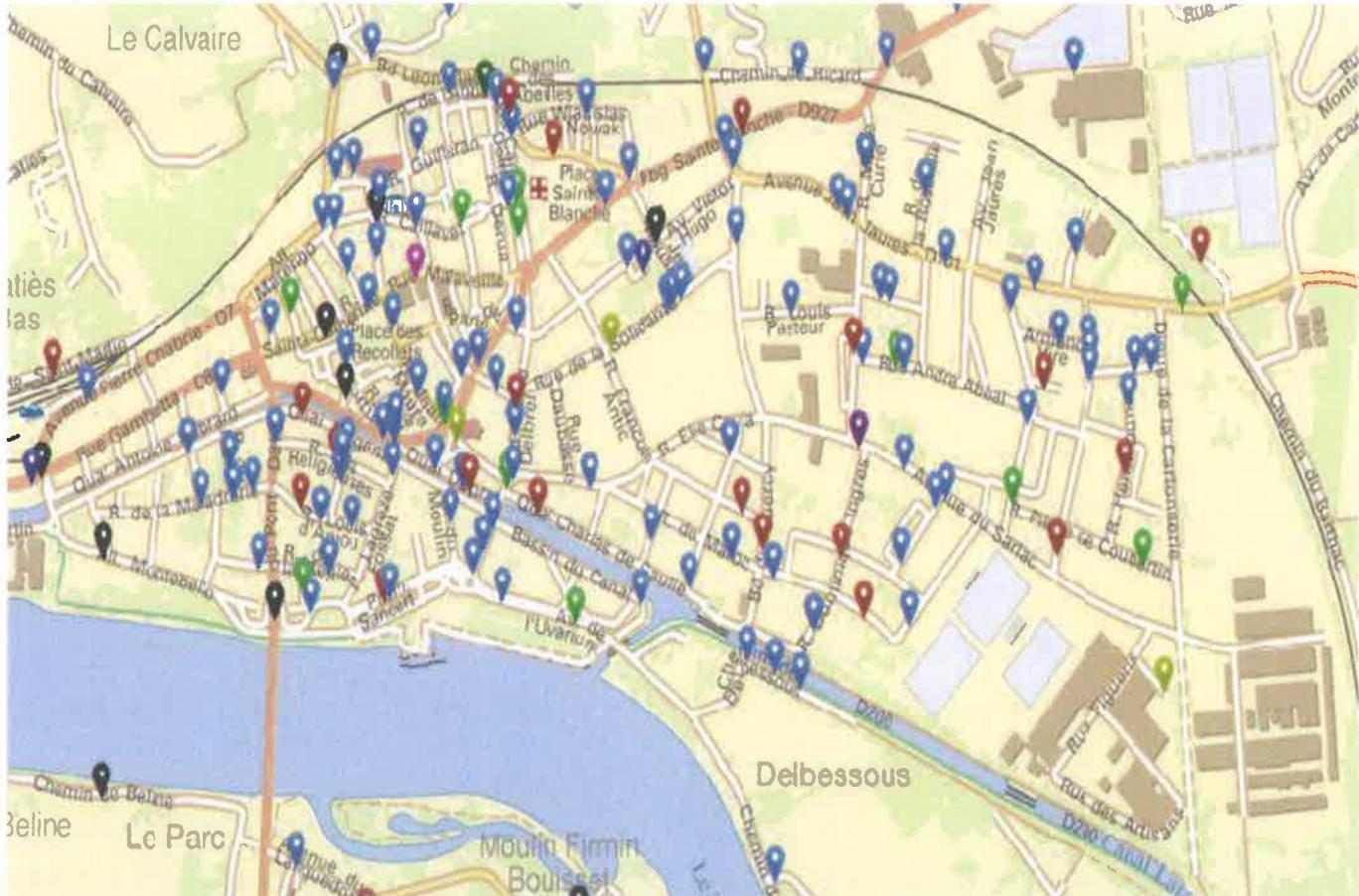


Interventions de la Police Municipale sur la semaine...





Statistiques de la délinquance 2013
transmises par Le Lieutenant RUIZ,
commandant en second la compagnie
de CASTELSARRASIN



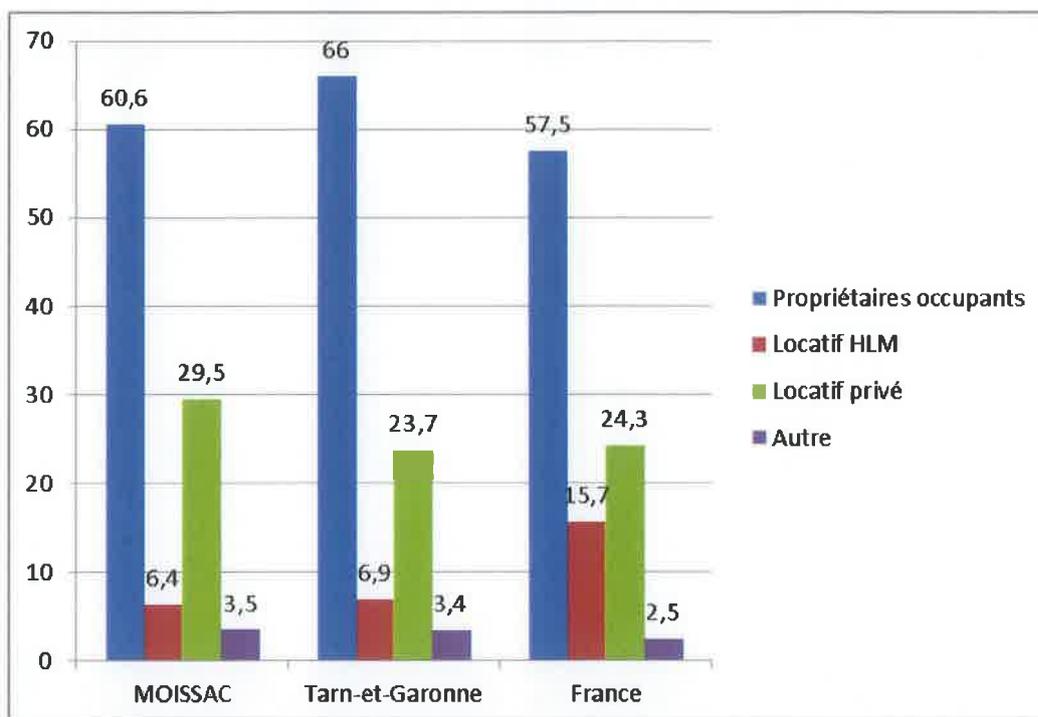
Quartiers de Moissac
Punaise bleue = un fait. Autres couleurs= plusieurs faits

En 2013, plus de 700 faits ont été enregistrés.
Sur cette cartographie, il n'y a pas tous les faits, mais un échantillon de 263 faits.

DEUXIEME PARTIE
HABITAT ET ETAT DU PARC LOGEMENT
DIVERSIFICATION DE L'HABITAT

Moissac, 6 234 logements en 2011, dont 83 % de résidences principales. Source : Observatoire Logement CCAS Moissac

**13 % de logements vacants
74 % de maisons et 23 % d'appartements
60 % de propriétaires occupants,**



424 logements sociaux du secteur public (moins de 7% du parc total de logements sur la commune)

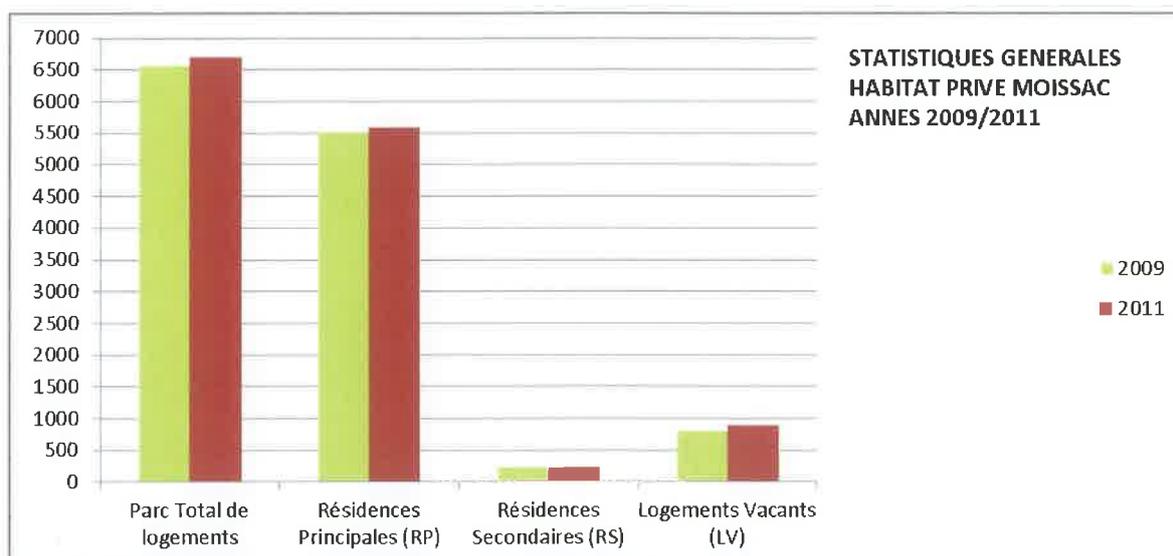
29.5 % : parc locatif privé : Spécificité moissagaise par rapport à l'ensemble du Tarn-et-Garonne. La principale explication tient au faible taux de logement locatif public sur la commune. Ce déficit entraîne une orientation des ménages modestes par défaut vers le parc privé (risque de saturation de la demande, baisse de la qualité de l'offre proposée).

70% des ménages Moissagais peuvent prétendre, d'après leurs revenus, à un logement social et 41% à un logement « très social »

1 – Typologie

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Moissac	85%	3,4%	13,3%
Tarn et Garonne	82,5%	6,3%	11,1%
France	82,4%	9,3%	8,4%

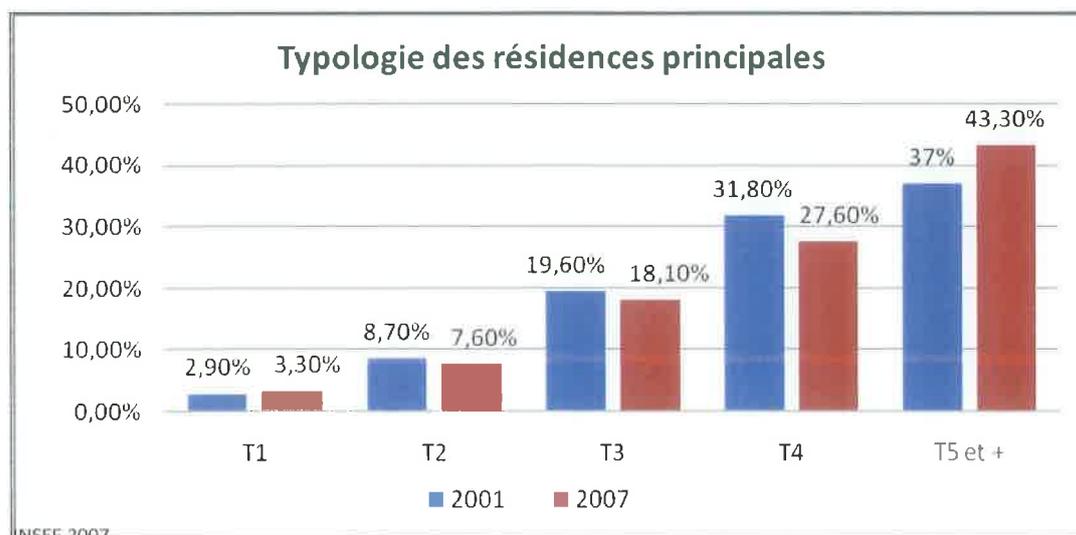
Filocom 2011



Filocom 2007

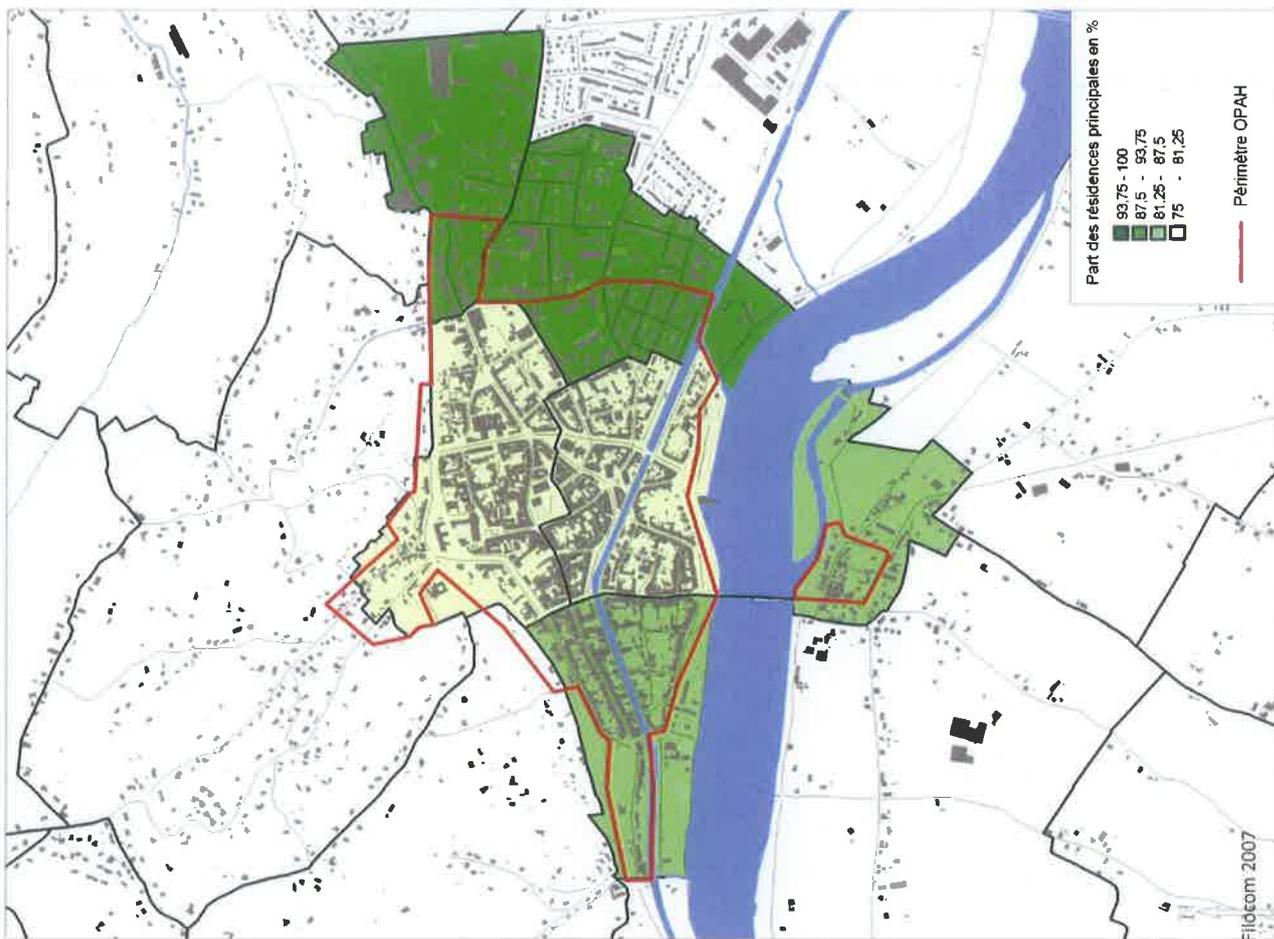
Composition du parc de résidences principales

	T1	T2	T3	T4	T5 et +
Moissac	3,3%	7,6%	18,1%	27,6%	43,3%
France	10,1%	16,4%	24,3%	25,8%	23,4%
Tarn et Garonne	2,1%	7,2%	17,2%	30,3%	43,3%

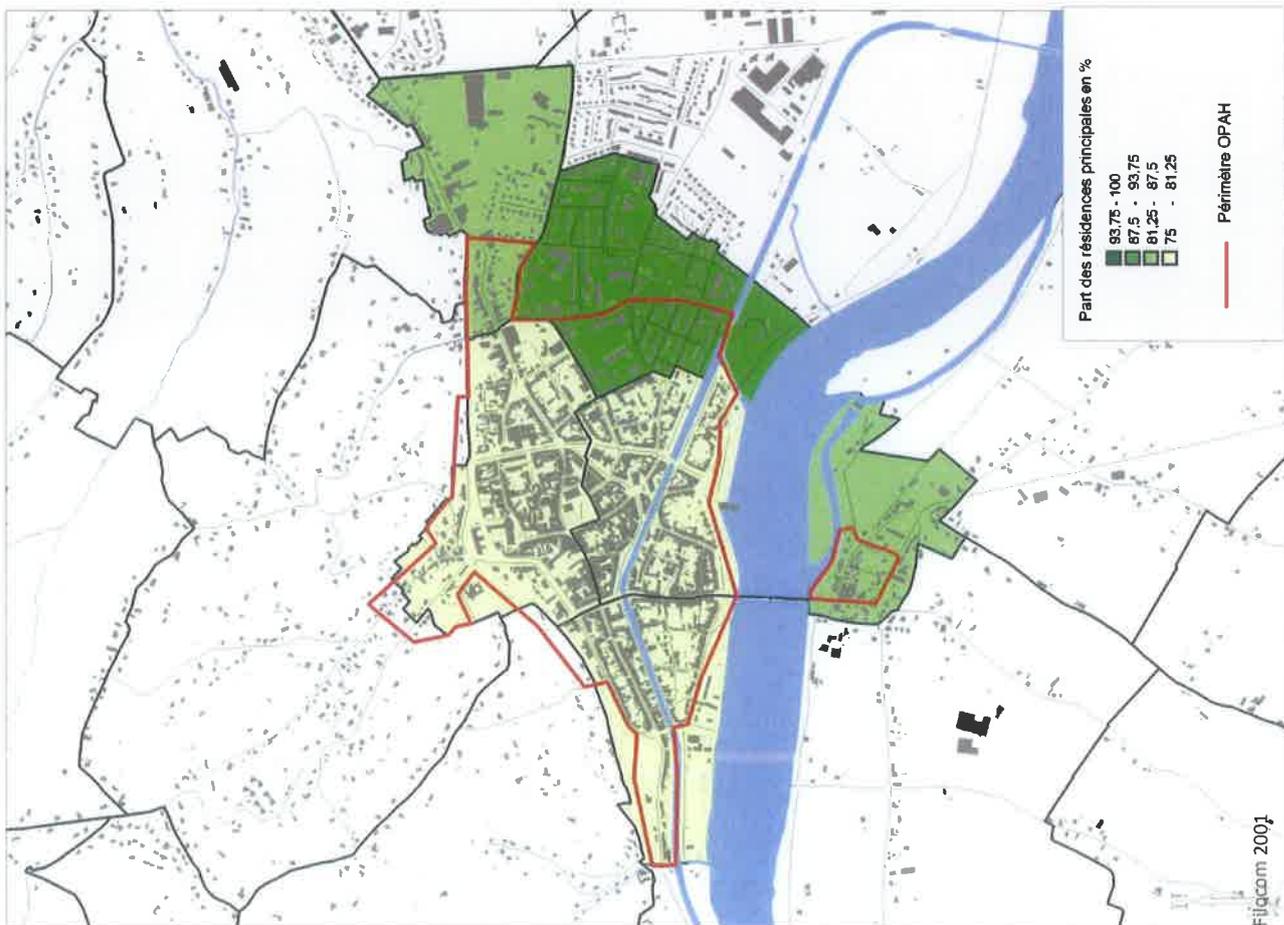


INSEE 2007

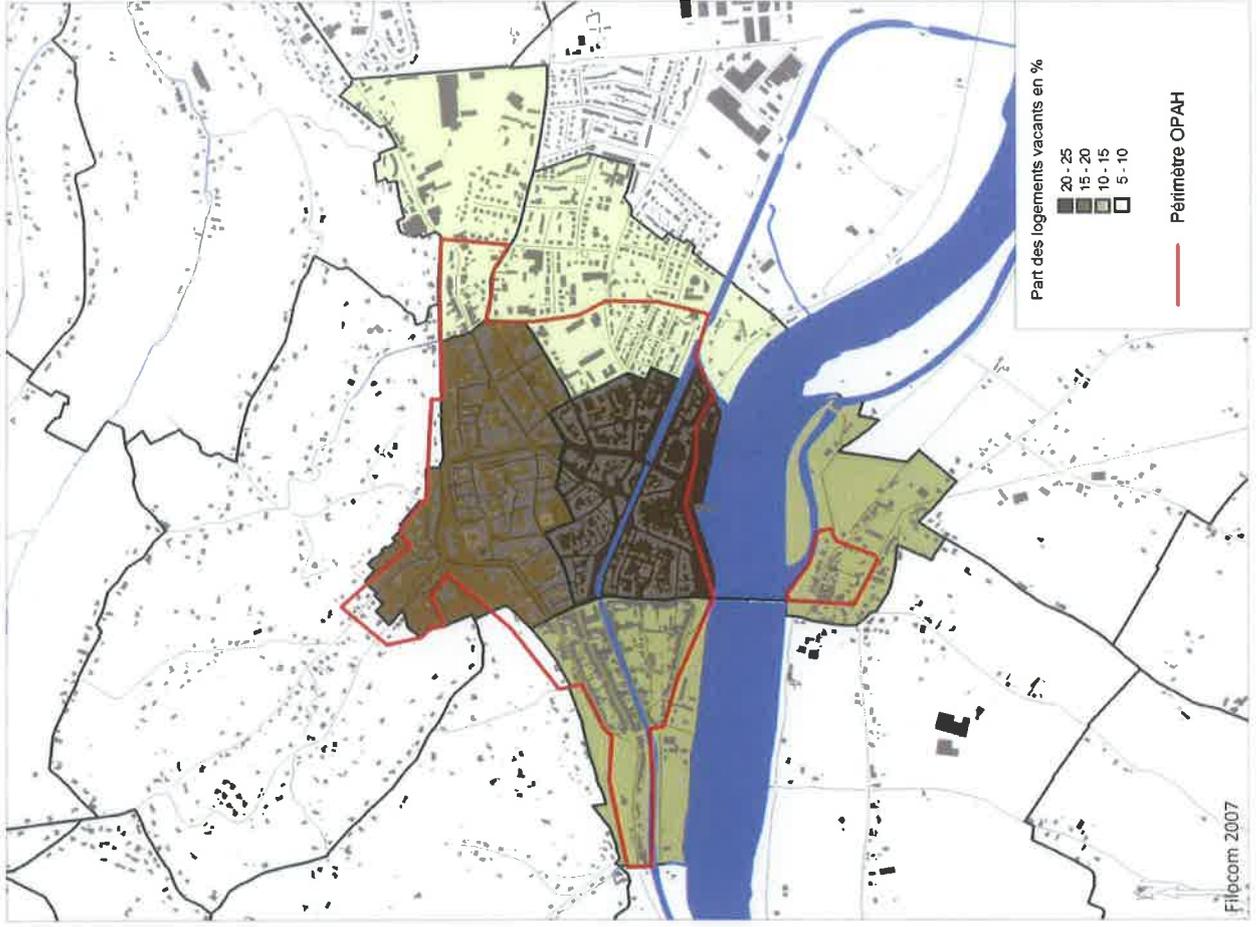
Part des résidences principales en 2007



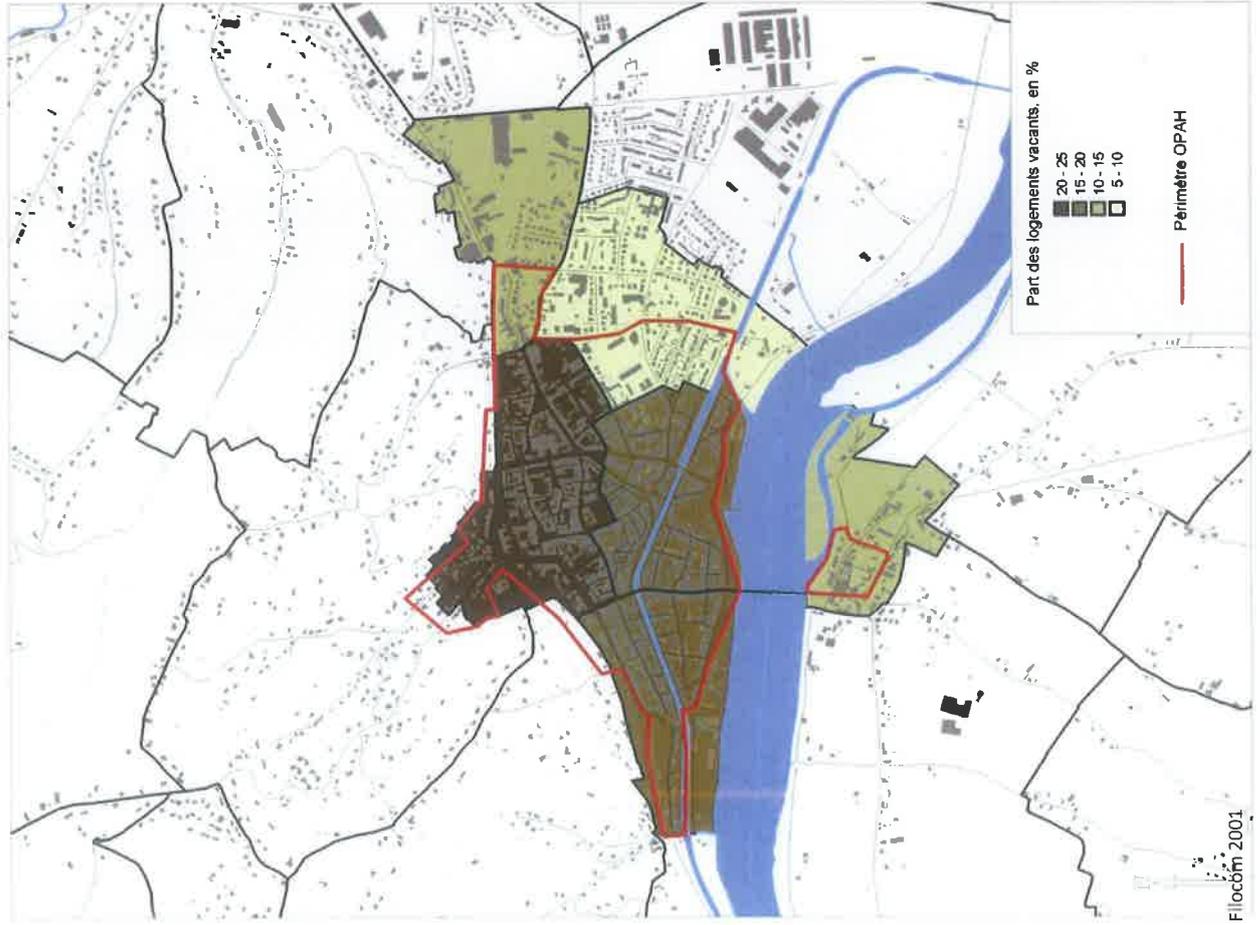
Part des résidences principales en 2001



Part des logements vacants en 2007



Part des logements vacants en 2001



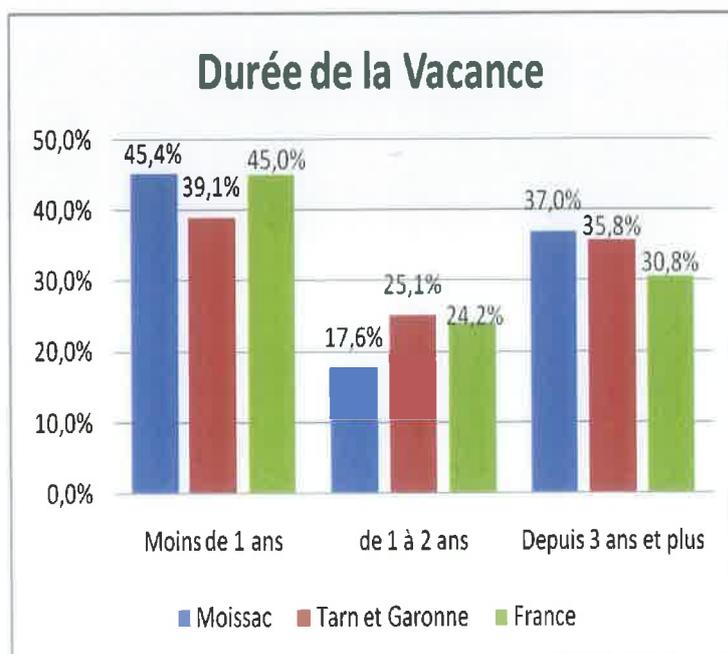
2 – Occupation

La vacance au centre ville repart à la hausse



Au centre ville, sur le périmètre d'étude d'OPAH, la vacance est assez importante. Après une baisse enregistrée entre 2001 et 2005, la proportion de logements vacants est repartie en hausse en 2007.

Plus d'1/3 de logements vacants depuis plus de 3 ans

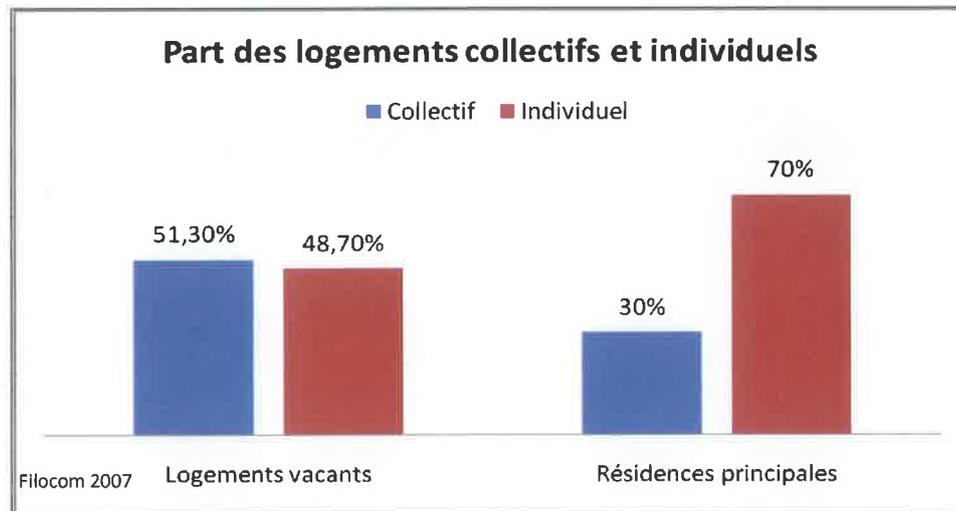


Filocom 2007

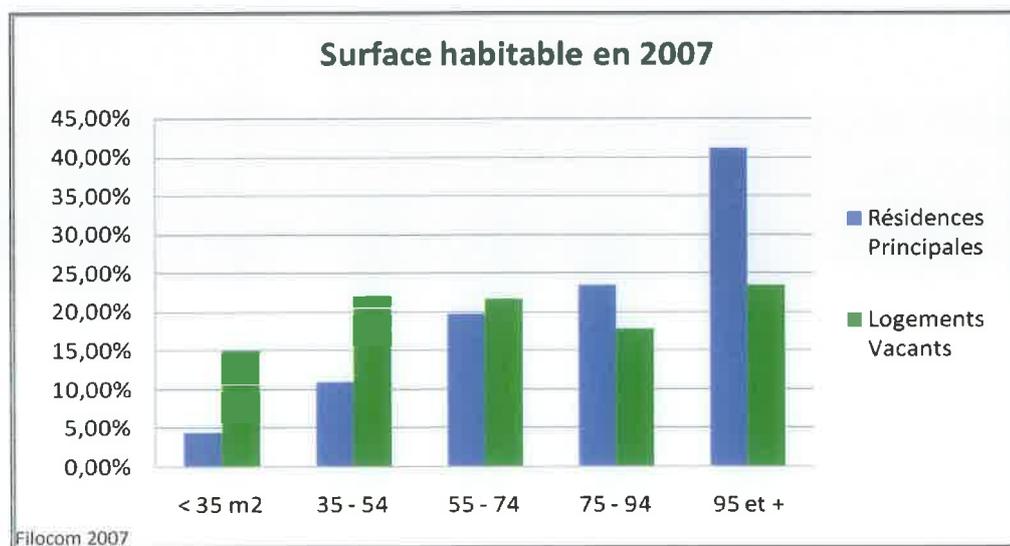
2 catégories de vacance émergent à Moissac :

- La vacance de courte durée, souvent qualifiée de vacance de marché ou vacance de rotation. Elle représente 45,4%. Ce taux traduit un **turn-over assez important sur la commune**.
- La vacance « structurelle » (ici depuis plus de 3 ans) apparaît particulièrement élevée (37%). Elle concerne généralement des biens dont les propriétaires n'assurent que peu d'entretien et qui tendent, s'ils ne le sont pas déjà, à se dégrader.

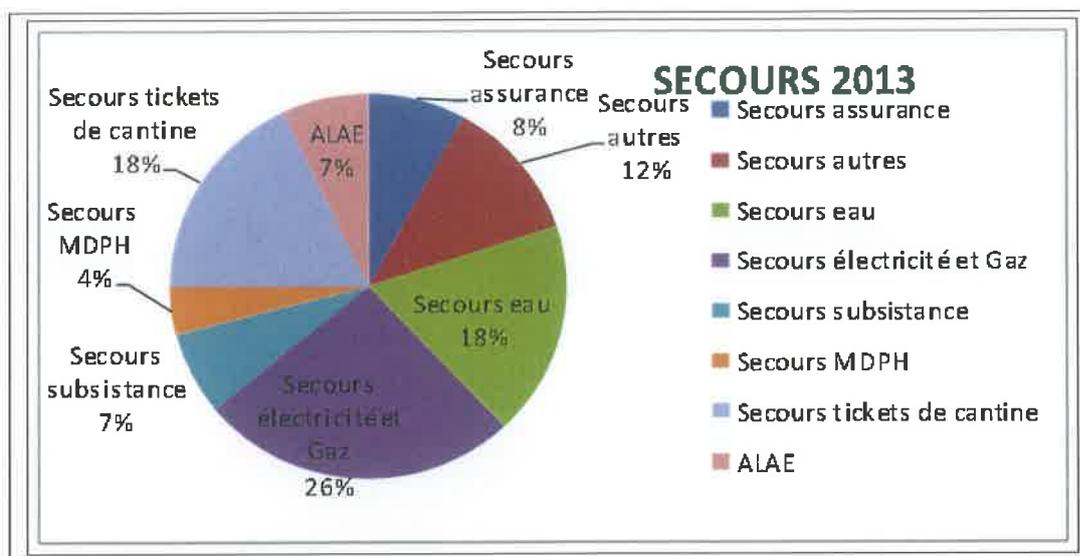
La vacance concerne autant l'habitat collectif qu'individuel



Les logements occupés sont plutôt grands, les vacants de toutes tailles



Des logements grands et anciens qui ont un impact sur les budgets des ménages...



Aide sociale facultative du CCAS en 2013 : La part des secours « électricité et gaz » est majoritaire. **Précarité énergétique des logements des demandeurs**

Montant des loyers

La moyenne locale des loyers de logement de type 5 :

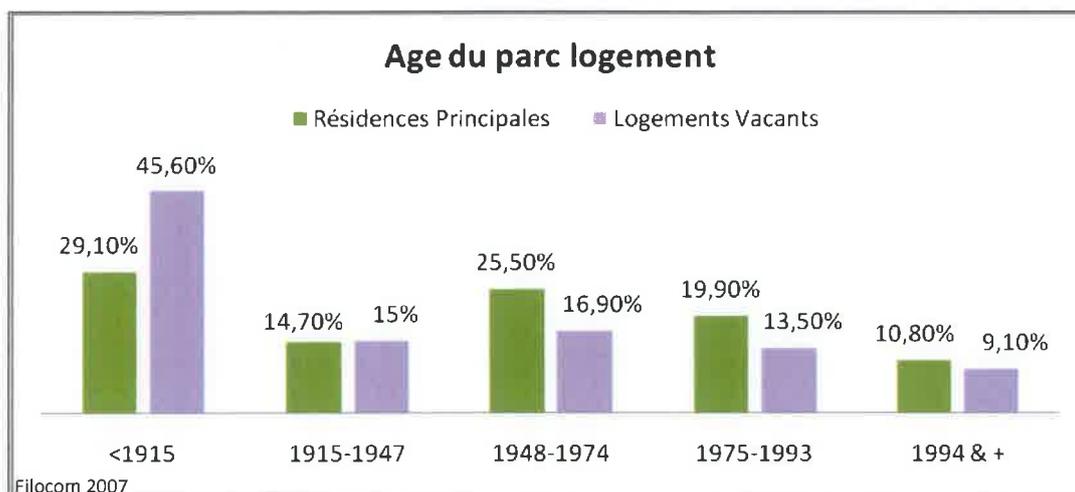
Se situe à 788 € dans le parc public

Et 657 € dans le parc privé

Soit + 20 % dans le parc public par rapport au parc privé

La vacance touche plus fortement le tissu très ancien

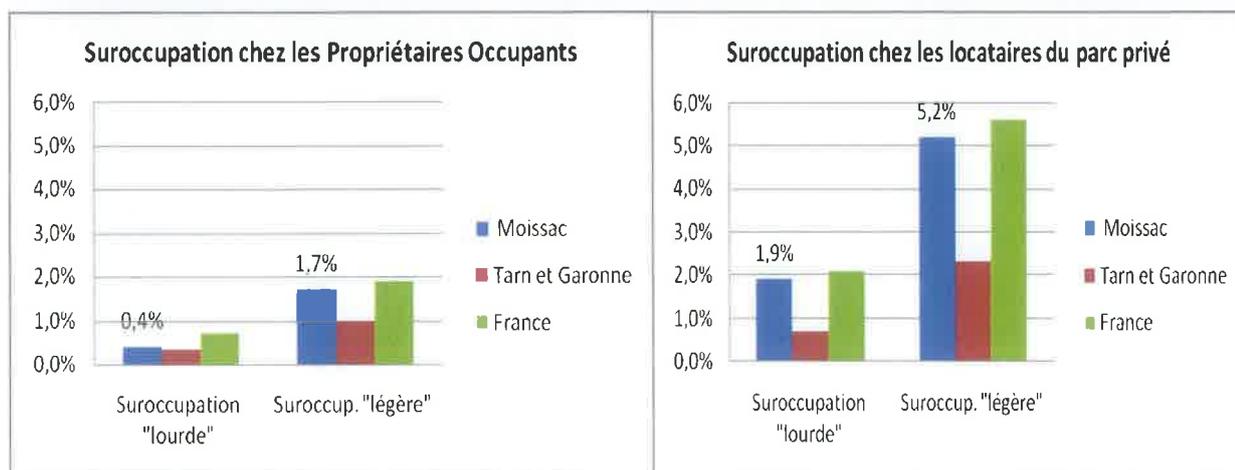
	Avant 1915	1915 - 1947	1948 - 1974	1975 - 1993	1994 et plus
Moissac	1575 29,1%	795 14,7%	1380 25,5	1079 19,9%	587 10,8%
France	25,4%	8,2%	28,2%	24,5%	13,7%
Tarn et Garonne	33,3%	6,2%	19,1%	22,5%	18,9%



Situations de sur occupation à Moissac par statut d'occupation

	Propriétaires Occupants	Locataire parc privé
Suroccupation légère : - 16m ² /pers	57	86
Suroccupation lourde : - 9 m ² /pers	13	32
Ensemble	70	118

Filocom 2007



Filocom 2007

Part de Moissac dans les situations de sur occupation du Tarn et Garonne

	Propriétaires Occupants			Locataires parc privé		
	Tarn et Garonne	Moissac (rappel)	part Moissac	Tarn et Garonne	Moissac (rappel)	part Moissac
Suroccupation légère	616	57	9,25%	548	86	15,7%
Suroccupation lourde	208	13	6,25%	161	32	19,9%
Ensemble	824	70	8,4%	709	118	16,6%

3 – Confort des logements

Le classement cadastral¹

Le classement cadastral constitue la base de l'évaluation de la valeur locative d'un logement. Il classe les propriétés bâties en 8 catégories, correspondant à l'impression d'ensemble dégagée par l'immeuble et le logement. Les logements sont notés de 1 (grand luxe) à 8 (très médiocre) à partir de critères concernant le caractère architectural de l'immeuble, la qualité de la construction, les équipements (eau, wc, chauffage central, ascenseur, escalier de service).



La grande majorité des logements de Moissac, que ce soit des résidences principales ou des logements vacants, **correspondent aux catégories cadastrales 5 et 6**, soit « assez confortable » ou « ordinaire ». On trouve globalement peu de logements classés moins de 4, ce qui correspond à une faible part de logements de qualité dite « grand luxe » à « confortable ».

¹

Cf. lexique et annexe n°2, la grille d'évaluation du classement cadastral

Par ailleurs, **14% des logements vacants sont « médiocres » (cat.7)** : Qualité de construction médiocre, matériaux bon marché, logement exigu absence de confort, impression d'ensemble médiocre», **voire « très médiocres » (cat. 8)** : d'aspect délabré, ne présente pas les caractères élémentaires d'habitabilité ». Le taux est ici supérieur de 10 points à celui des résidences principales.

Il y a aussi très peu de logements vacants parmi les catégories de confort les plus élevées.

Le Parc Privé Potentiellement Indigne

La méthode de repérage du « PPPI » est avant tout un instrument de cadrage statistique, de repérage et d'approche des problématiques du parc privé de mauvaise qualité mais il permet d'évaluer la dimension du parc de logements dans lequel la probabilité de trouver des logements indignes est forte. La méthode s'appuie sur une exploitation de certaines données de la base FILOCOM

Les logements classés de 1 à 5 (du plus luxueux au logement standard) sont en principe sans problème technique majeur. Ce sont dans les 3 catégories les plus hautes (6,7 et 8) que se localisent les logements médiocres voire très dégradés. Un logement a d'autant plus de chance de ne pas avoir été profondément amélioré, et d'avoir un classement cadastral initial toujours valable, s'il est occupé par un ménage à revenu modeste. Sont donc considérés comme « potentiellement indignes » les logements des catégories 6,7 et 8, dont on sait qu'initialement ils étaient de qualité très vétuste à médiocre et qui, étaient occupés par des ménages à bas revenus. Le PPPI observé est composé des ménages du parc privé (propriétaires occupants et locataires de résidences principales) habitant :

- un logement classé en catégorie cadastrale 6 dont les revenus annuels imposables sont <30% des plafonds de ressources HLM ;
- un logement classé en catégorie cadastrale 7 ou 8 dont les revenus annuels imposables sont <60% des plafonds de ressources HLM.

	Moissac	Castelsarrasin	Tarn et Garonne
Nombre de logements PPPI	272	165	6322
% dans l'ensemble des RPP	5,4%	3,5%	7%
PPPI catégorie 6	157	97	3116
% dans l'ensemble des RPP 6	21%	17,5%	16,8%
PPPI catégorie 7 et 8	115	68	3006
% dans l'ensemble des RPP 7 et 8	62,2%	54%	59,6%
Population dans le PPPI	706	391	13516
% dans l'ensemble de la population	5,5%	3,2%	5,9%

Filocom 2007

Le nombre de logements potentiellement indignes reste stable depuis 2003 (- 1,1%), 5,4 % du parc de résidences principales privées restaient potentiellement indigne en 2007, soit 272 logements.

Le parc privé potentiellement indigne est occupé à 58% par des propriétaires occupants et 36% par des locataires. Seulement 6% des logements sont inoccupés.

La quasi-totalité de ce parc (89%) concerne des logements anciens, construits avant 1949.

50% des ménages occupant ces logements ont plus de 60 ans. Il semble donc y avoir une accumulation de facteurs favorisant la dégradation du parc occupé : population âgée, faiblesse des ressources, ancienneté du parc de logements.

Secteur Abbatale:

- **Un taux de résidences principales faible** 77%
 - **Des logements vacants en régression** mais dont la proportion demeure importante avec 19,5%. Concerne de petits logements (médiane : 51m²)
 - Un nombre important de logements de catégories cadastrales 6 et 7 : rue de la République et rue Tourneuve.
- Un parc de logement en moyenne ancien.**
Age médian des résidences principales 1875:
- **Augmentation du taux de résidence principale** : 76% en 2001 et 85% en 2007
 - **Et baisse importante du taux des logements vacants** : 19% en 2001 et 10% en 2007
 - Un nombre important de logements classés 6 et 7 avenue Gambetta, Pierre Chabrier et rue du Pipier

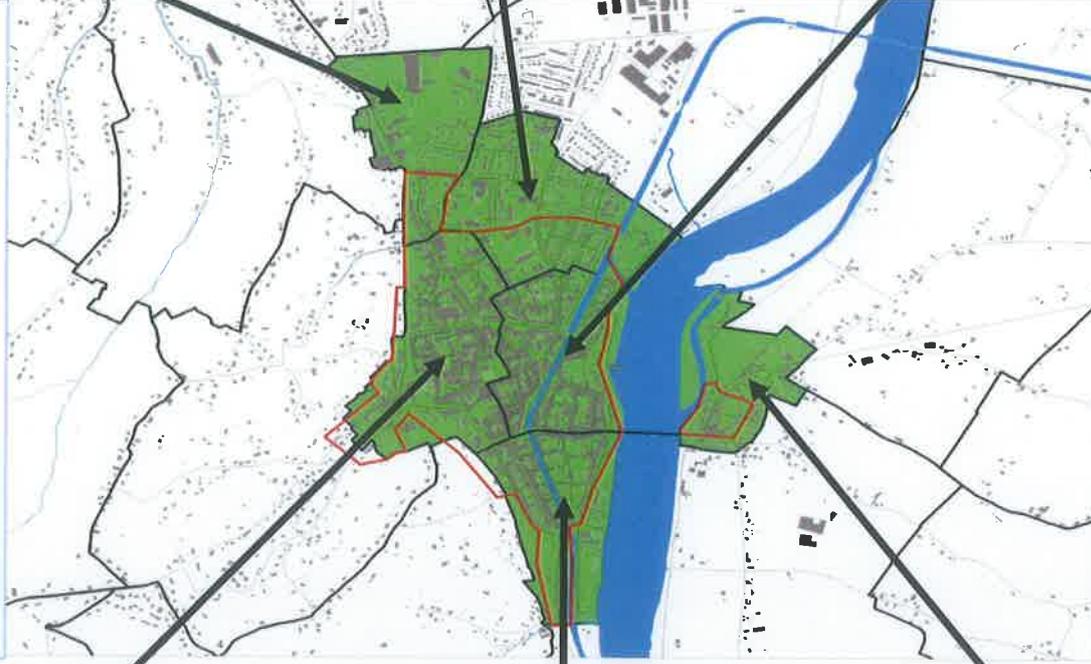
Secteur Gambetta:

- **Un taux de résidences principales important** : 83%
- **Des résidences principales de surface importante** (médiane 87m²)

Secteur Saint benoit:

- **Un taux de résidences principales important** : 83%
- **Des résidences principales de surface importante** (médiane 87m²)

Données statistiques sur le logement : Synthèse par secteur



Secteur Sainte blanche:

- **Augmentation des résidences principales** 86% en 2001 et 90% en 2007
- **Un parc de résidences principales récentes** (âge médian 1967) avec des surfaces plutôt élevées (médiane 75 m²)

Secteur du Maroc:

- **Secteur où le taux de résidences principales est le plus important (91%),** peu de vacance.
- **Age médian des résidences principales 1968 : le parc occupé est récent**
- **Surface des résidences principales très élevée** (96 m²)

Secteur centre ville - Canal:

- **Age médian des résidences principales 1930 : Un parc plus ancien qu'ailleurs.**
- **Taux de résidences principales faible,** 75%
- **Taux de vacance élevé** avec 22% de logements vacants, en augmentation depuis 2001
- **Un nombre important de logements classés 6 et 7** rue de la Solidarité et rue du Pont

Insalubrité / indécence de 2009 à 2014 : plus de 300 logements ont été visités sur la commune de 2009 à fin 2013

Une centaine de logements a été rénovée. Au-delà de l'amélioration du parc locatif de la ville, l'action menée a permis à des locataires de retrouver un logement décent. Il s'agit bien souvent de personnes fragilisées car elles ont, à un moment donné, cumulé un ensemble de difficultés (faibles ressources, recherche d'emploi, problèmes de santé, précarité, etc.) : la situation de mal logement n'a fait qu'amplifier leurs difficultés.

Indécence

Logements déclarés indécents sur la période 2009 à fin 2013 à Moissac		
93 logements rénovés	45 logements en cours de rénovation	plus de 90 logements visités et déclarés « conformes » sans infraction au RSD

Depuis 2009, 93 logements ont été repérés comme présentant des infractions au RSD : ils ont été rénovés après l'intervention du service logement du CCAS.

Action en cours de repérage et/ou de rénovation : 45 logements.

Insalubrité

Déclaration de logements insalubres à Moissac	
de 2000 à 2009	depuis 2009
8 logements sur plainte des locataires	après démarchage et repérage des situations : 25 logements

Périls ou cas d'un immeuble menaçant de ruine

Cas de périls signalés par le service Logement du CCAS : 5 logements

Partenariat sur cette action de lutte contre l'indécence : CCAS, service urbanisme, Police Municipale, ARS, CAF, MSA, PACT.

Exemple d'un logement visité à Moissac : Humidité



Exemple d'un logement visité à Moissac Nuisance pigeons dans une pièce attenante à la salle de bains





*Exemple d'un logement visité à Moissac
Bac à douche sans receveur :
Bac coulé en béton sans faïence*



*Exemple d'un logement visité à Moissac
Danger. Chauffe eau électrique directement relié à une bouteille de gaz*

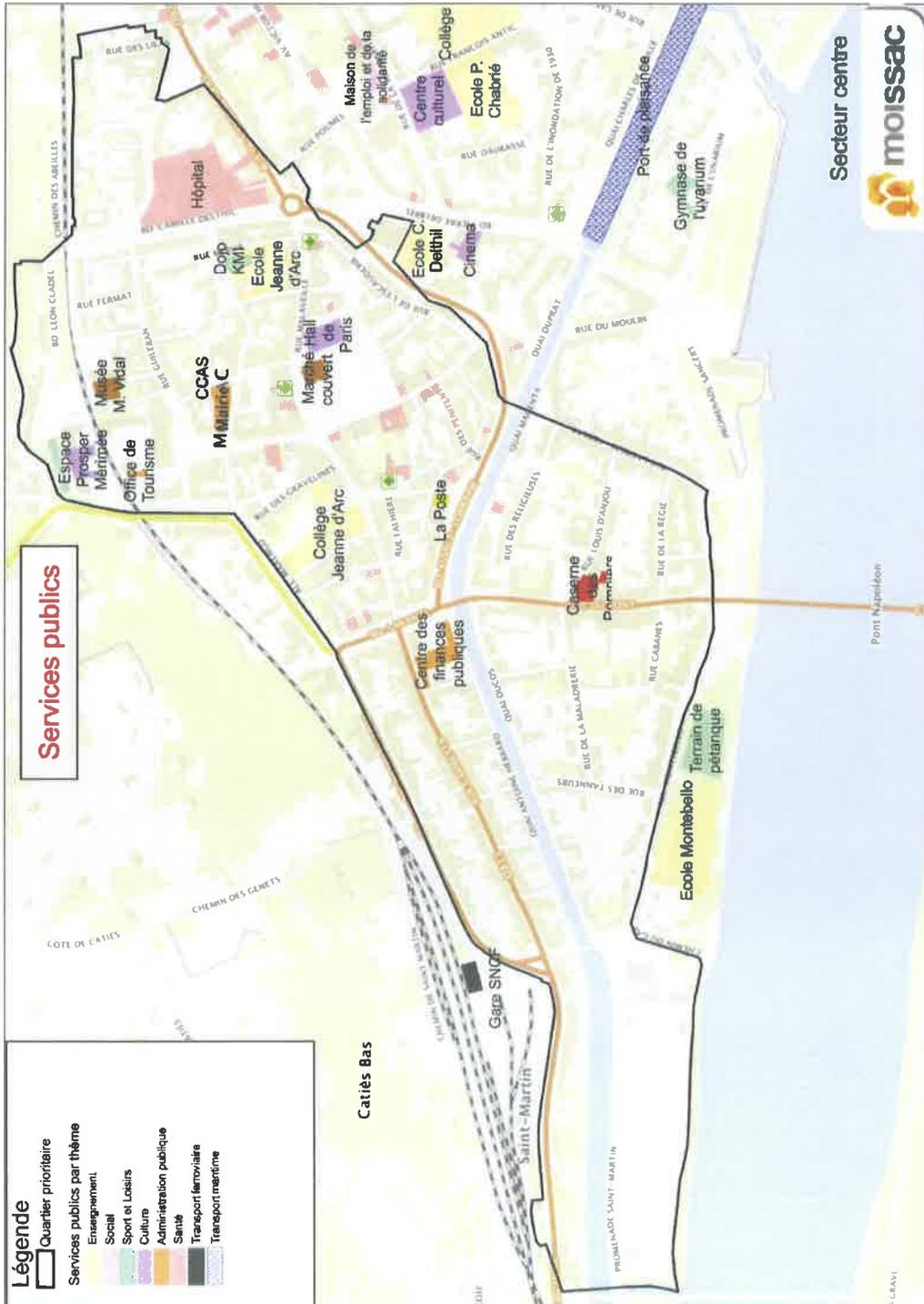
TROISIEME PARTIE

MIXITE FONCTIONNELLE

Quartier centre-ville

Le niveau d'équipements, de services, d'accès aux soins sur le quartier du centre-ville est bon.

Une absence notable est celle du **service public de l'emploi** puisque 35% de la population active du centre-ville est au chômage.



Les **commerces** se situent principalement autour de la place des Récollets et dans les rues adjacentes à cette place, il s'agit essentiellement de commerces de proximité.



Les commerces vacants sont répartis sur l'ensemble du périmètre avec une prédominance de la vacance aux extrémités de l'hyper centre ; elle est notamment localisée rue Sainte-Catherine, entre le jardin Firmin Bouisset et le boulevard Lakanal.

Le taux de vacance des locaux commerciaux est de 21 %. Ce taux augmente ; en 2009, à l'occasion de l'étude pré opérationnelle OPAH, ce taux était de 15 %.

Données 2009, étude OPAH, bureau d'études Urbanis



Commerce vacant, rue Sainte Catherine

Certains dysfonctionnements apparaissent plus spécifiquement :

- La **vacance au dessus des commerces** : le parcellaire du centre ville est en effet relativement contraint (parcelles en lanières), rendant souvent problématique l'accès direct aux étages depuis la rue. Une vingtaine d'immeubles **vétustes** et sans accès ont ainsi été recensés en centre-ville.
- Les façades arrières des commerces délaissées : climatiseurs visibles, vitres brisées, mauvais revêtements.
- **Plus de 70%** des locaux commerciaux du centre-ville nécessitent une **mise aux normes en matière d'accessibilité PMR**
- **Plus de 20% des chefs d'entreprise ont plus de 55 ans** et seront amenés à cesser leur activité ou à la transmettre.

Quartier du Sarlac

Le quartier du Sarlac a été **construit dans les années 1960**.

C'est un quartier essentiellement résidentiel, composé de maisons individuelles. Il existe également des logements collectifs.

Ces immeubles collectifs sont, pour la plupart, gérés par des organismes publics (Tarn-et-Garonne Habitat). Il existe également des copropriétés.

Ces ensembles sont composés de 5 niveaux maximum et ont fait, pour la plupart, l'objet de ravalement de façades.



Les dégradations sont davantage situées à l'intérieur des immeubles et notamment des cages d'escalier et sont le fait d'incivilités.

Les quelques commerces de proximité (boucherie, boulangerie, tabac-presse) existant se situent au rez-de-chaussée d'une copropriété située avenue du DR Rouanet. Le quartier est également doté d'un centre social CAF, abritant une halte garderie, d'un stade et d'une pharmacie.

Ces équipements sont relativement **éloignés de la partie résidentielle du Sarlac**, accueillant la plupart des personnes âgées du quartier. La distance à parcourir est souvent un obstacle pour elles.





QUATRIEME PARTIE

OUVERTURE DU QUARTIER ET MOBILITE DES HABITANTS

La commune de Moissac **ne dispose pas de transports en commun.**

Les déplacements se font essentiellement en voiture et à pied. Les pistes cyclables sont presque inexistantes ou, lorsqu'elles sont présentes, ne sont pas sécurisées et n'incitent pas la population à les utiliser.

A Moissac, **près d'1/3 de la population cumulent les phénomènes de paupérisation, de vieillissement et d'isolement**, l'offre en transport en commun et son accessibilité est donc primordiale.

A Moissac, **16% de la population** ne dispose pas de véhicule.

La commune dispose bien d'une gare. Toutefois, l'analyse de la desserte ferroviaire met en avant que cette dernière **porte essentiellement sur les déplacements pendulaires** aux heures de pointe matin et soir.

La gare n'est pas très éloignée du centre-ville (10 minutes à pied de la place des Récollets) mais se trouve excentrée par rapport au quartier du Sarlac (30 minutes à pied).

En outre, la desserte de cette infrastructure est essentiellement routière. Il existe bien un accès piéton depuis la rue Gambetta mais le traitement actuel de l'intersection RD7, RD813 et Rue Gambetta ainsi que le trafic de transit pénalisent fortement les déplacements doux.

Quartier du centre-ville

Le centre-ville dispose d'une diversité de commerces et de services.

Toutefois, la population devant se rendre dans un autre quartier de Moissac ou sur une autre commune n'a pas ou peu de possibilité (train avec les contraintes évoquées ci-dessus ou le taxi, coûteux).

L'absence de services tels que Pôle Emploi à Moissac est souvent mis en avant (environ 35% de la population active du centre-ville est au chômage).

Quartier du Sarlac

Pour les personnes résidant dans ce quartier et ne disposant pas de véhicules, les déplacements inter-quartiers sont très difficiles.

Ce quartier est doté d'une population vieillissante (36,5% de la population a 60 ans et plus) ne disposant pas forcément de moyens de transport. Le centre-ville est situé à 20 minutes à pied du quartier du Sarlac.

Les déplacements pour les courses alimentaires, notamment, ne sont donc pas envisageables pour ces personnes.

Ces habitants restent dans leur quartier, où il existe encore quelques commerces de proximité (boucherie, boulangerie, pharmacie). Cette carence en transport en commun ne favorise pas les liens inter-quartiers.

Dans ce quartier, **les flux piétonniers sont importants** à proximité des écoles aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Le conflit avec les véhicules motorisés (stationnement) est source d'insécurité et n'incite pas au développement des modes de déplacement doux.

D'autre part, **la qualité du réseau viaire, très routier, et des espaces publics ne sécurise pas les déplacements doux.**

Il y a un **sentiment d'exclusion pour les habitants** de ce quartier vis-à-vis du reste de la ville.



**CINQUIEME PARTIE :
GESTION URBAINE ET ENVIRONNEMENT
URBAIN**

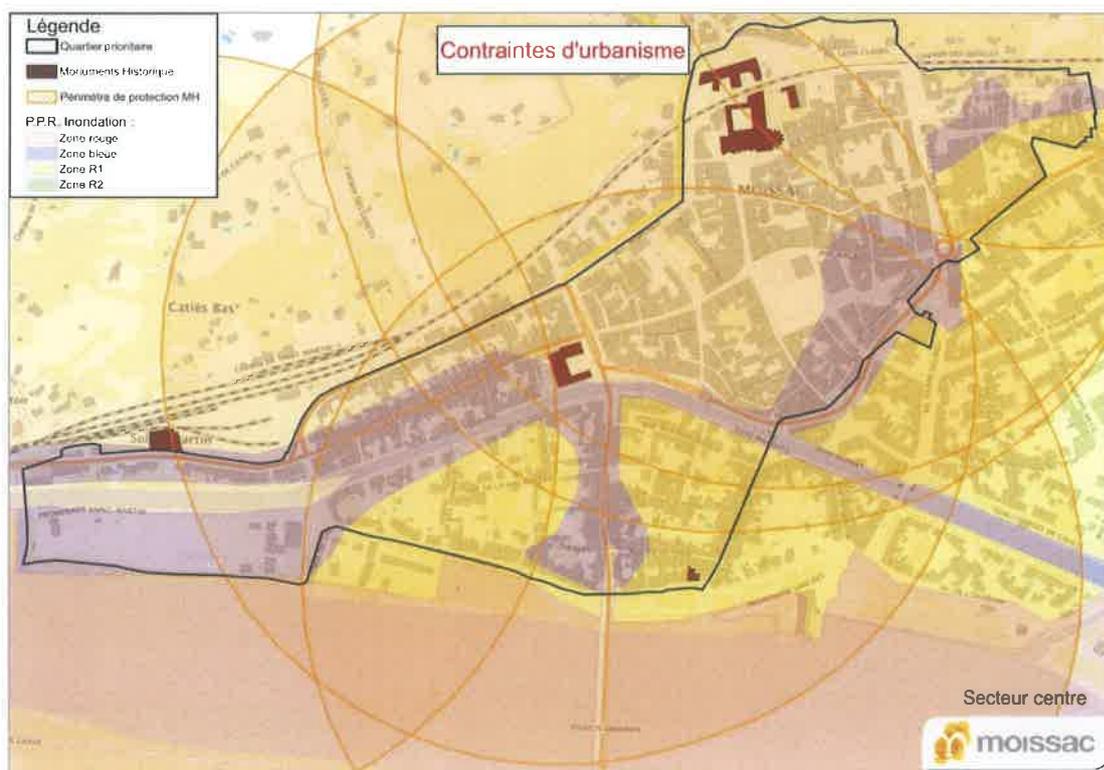
Quartier centre-ville

Le centre-ville de Moissac est un centre historique. **Le patrimoine classé au titre des monuments historiques** y est très important. Cet atout peut et est souvent vécu comme une contrainte.

En plus de cet élément d'ordre patrimonial, une contrainte urbanistique s'ajoute, celle du **plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)**.

Une partie du centre-ville est classée en zone bleue ou en zone rouge R1 au PPRI.

La zone bleue permet, sous certaines conditions, la construction et la réhabilitation. La zone rouge R1 (en jaune sur le plan ci-dessous) est, elle, beaucoup plus contraignante puisqu'aucun nouveau logement ne peut y être réalisé (nouvelle construction et réhabilitation).



Très peu d'investisseurs viennent sur le centre-ville de Moissac. La plupart du temps, les projets n'aboutissent pas.

Les coûts de construction sont plus élevés (recherches archéologiques, matériaux traditionnels,...) et ne peuvent pas être compensés par une densification des îlots puisque, d'une part, cela est en contradiction avec le tissu urbain (gabarit, hauteur,...) et, d'autre part, le PPRI n'autorise pas la création de nouveaux logements qui viendraient augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens.

Certains îlots sont en voie de dégradation voire d'insalubrité.



Ilot insalubre situé rue Falhière

Un des enjeux est donc l'utilisation du bâtiment existant non affecté et qui ne serait pas soumis aux contraintes visées ci-dessus.

Certains bâtiments comme l'ancien tribunal pourraient faire l'objet d'une réhabilitation afin de répondre aux attentes des habitants, notamment dans le domaine économique.

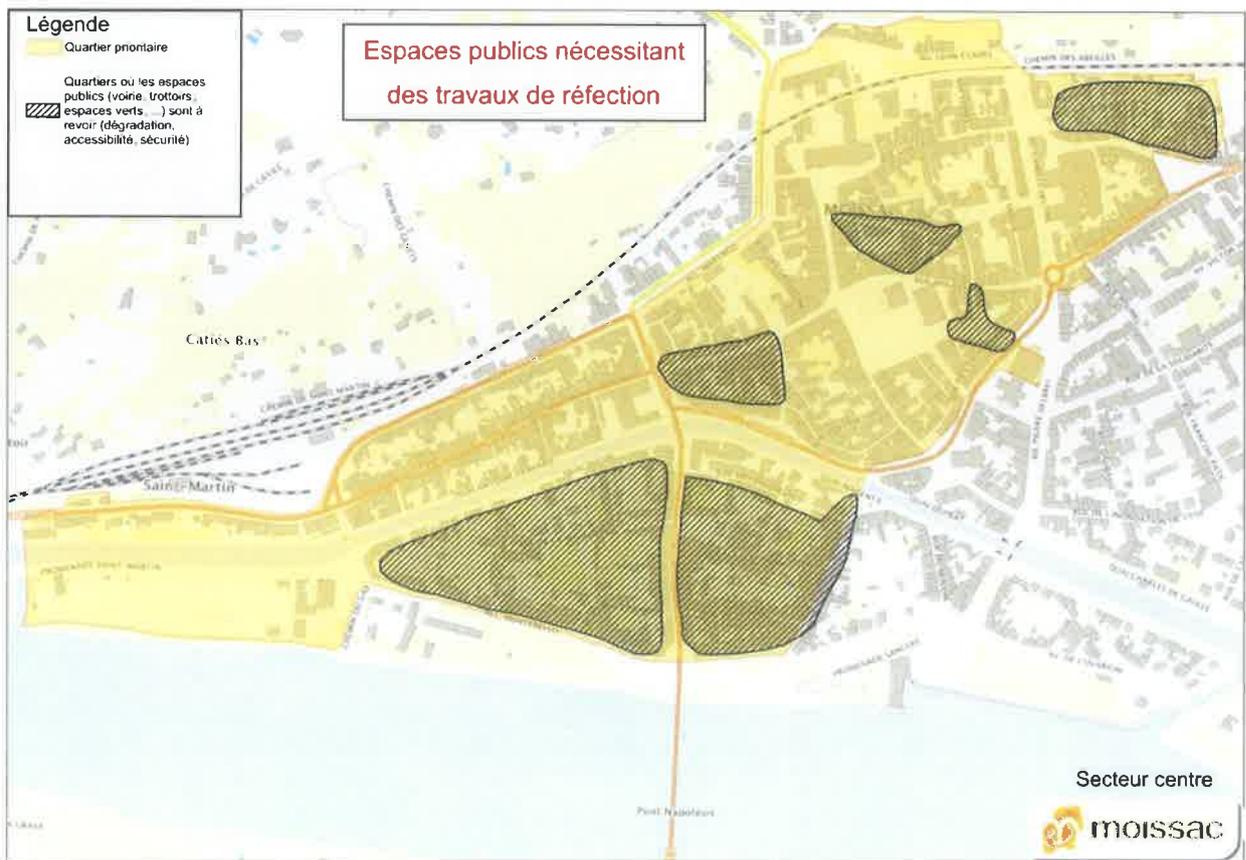
Le surcoût évident d'une telle réhabilitation ne peut pas être assumé par la seule commune, le bâtiment est donc très dégradé voire insalubre et ne favorise pas la perception du quartier par la population.



Ancien tribunal très dégradé, situé hors périmètre de contraintes urbanistiques, et qui pourrait être identifié comme une potentielle interface entre les 2 quartiers prioritaires de Moissac.



D'autre part, **certaines espaces publics** (voirie, trottoirs, espaces verts) sont très dégradés et devront faire l'objet de travaux de valorisation. Les déplacements, notamment des personnes à mobilité réduite, y sont contraints.

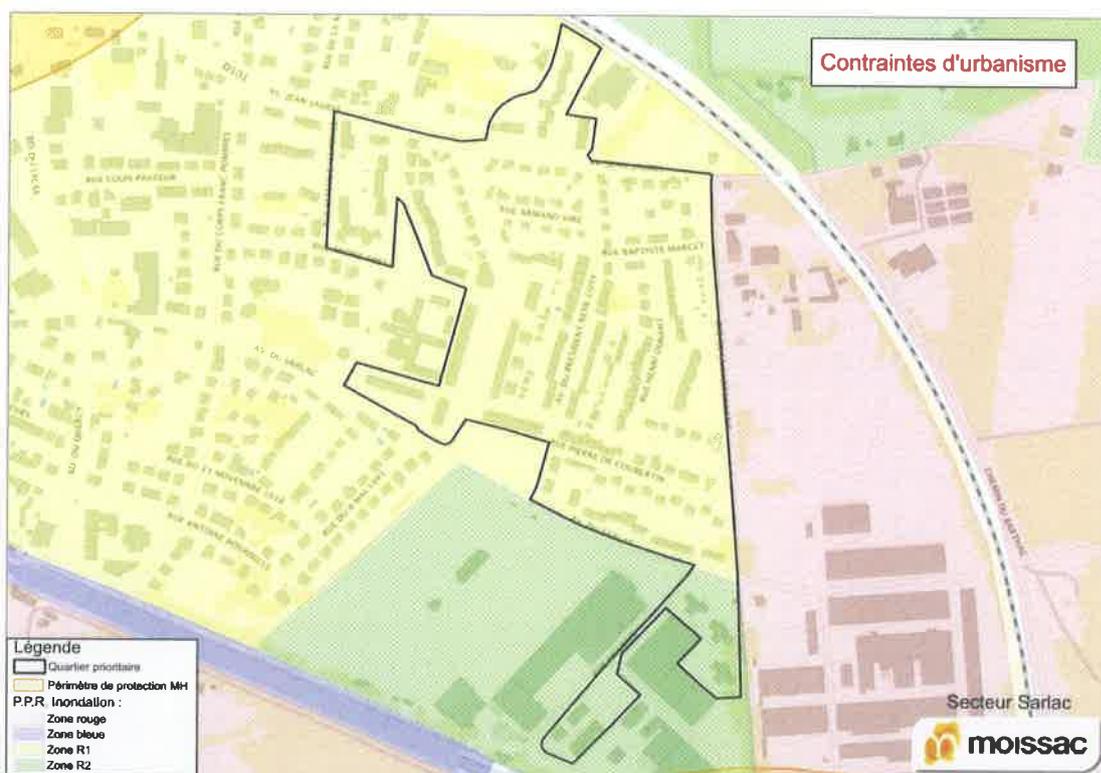


Quartier du Sarlac

Le quartier du Sarlac est **très contraint par la servitude inondations**. L'ensemble du quartier prioritaire est en zone rouge R1.

Les enquêtes auprès de la population font émerger **la nécessité d'un lieu de rencontre intergénérationnel**. Or, les contraintes d'urbanisme et la morphologie du quartier n'autorisent aucune nouvelle construction.

Cette organisation urbaine ne favorise pas le lien social, les échanges intergénérationnels et interethniques.



Au-delà de la contrainte urbanistique, **le passage des réseaux en aérien (téléphone, électricité), la présence d'amiante sur le réseau d'assainissement collectif** sont autant de signaux négatifs en terme de qualité urbaine du quartier.

Sur la **propreté des espaces publics**, une difficulté récurrente concerne un immeuble en copropriété située avenue du Dr Rouanet. La sensibilisation de la population résidente ne suffit pas.

Les nuisances olfactives sont donc très importantes pour la population et l'école située à proximité immédiate de ce « point noir ».